

Communication on Progress GROUPE ROCHER



NOUS SOUTENONS
LE PACTE MONDIAL

Ceci est notre **Communication sur le Progrès** sur la mise en œuvre des principes **du Pacte mondial des Nations Unies**.

Nous apprécions vos commentaires sur son contenu.

TABLE DES MATIÈRES

EDITO BRIS ROCHER

SE MOBILISER POUR ATTEINDRE NOS AMBITIONS DE DEVELOPPEMENT RESPONSABLE..... 4

PRESENTATION GROUPE ROCHER

DES ENJEUX CLES EN LIEN AVEC NOTRE BUSINESS MODEL.....5

THEME 1 – DROITS DE L'HOMME

LE DEVELOPPEMENT RESPONSABLE INSCRIT DANS L'ADN DU GROUPE 10

UNE STRATEGIE PORTEE PAR UN RESEAU ENGAGE..... 12

DES RELATIONS PRIVILEGIEES AVEC NOS PARTIES PRENANTES 12

THEME 3 – ENVIRONNEMENT

PROPOSER DES PRODUITS RESPONSABLES ET DE QUALITE..... 14

GARANTIR LA SANTE-SECURITE DES CONSOMMATEURS..... 14

CHOIX DES MATIERES PREMIERES 15

ECO-DESIGN DES EMBALLAGES..... 18

MARKETING RESPONSABLE..... 20

THEME 2 – NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

EXERCER NOTRE RESPONSABILITE D'EMPLOYEUR..... 21

CONDITIONS DE TRAVAIL 21

DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET GESTION DES CARRIERES 24

EGALITE DES CHANCES..... 26

DIVERSITE 27

THEME 3 – ENVIRONNEMENT

AMELIORER L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE30

AGIR EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE..... 30

S'ADAPTER ET LUTTER CONTRE LE RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE..... 31

PROTEGER LA RESSOURCE EN EAU 34

REDUIRE LA GENERATION DE DECHETS..... 36

THEME 2 – NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

S'ENGAGER AUPRES DE NOS FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS 37

GERER LES RISQUES FOURNISSEURS 37

COLLABORER POUR CREER DE LA VALEUR AVEC LES FOURNISSEURS 38

THEME 4 – LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

ENCADRER LES PRATIQUES DES EQUIPES..... 39

ANNEXES..... 40

NOTE DE METHODOLOGIE 40



TABLEAU DE CONCORDANCE – 10 PRINCIPES DU GLOBAL COMPACT

 <p>Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme</p>	<p>LE DEVELOPPEMENT RESPONSABLE INSCRIT DANS L'ADN DU GROUPE</p> <p>UNE STRATEGIE PORTEE PAR UN RESEAU ENGAGE</p> <p>DES RELATIONS PRIVILEGIEES AVEC NOS PARTIES PRENANTES</p>
 <p>Veiller à ne pas se rendre complices de violations des Droits de l'Homme</p>	<p>GERER LES RISQUES FOURNISSEURS</p> <p>COLLABORER POUR CREER DE LA VALEUR AVEC LES FOURNISSEURS</p>
 <p>Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective</p>	<p>CONDITIONS DE TRAVAIL</p>
 <p>Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire</p>	<p>GERER LES RISQUES FOURNISSEURS</p> <p>COLLABORER POUR CREER DE LA VALEUR AVEC LES FOURNISSEURS</p> <p>CONDITIONS DE TRAVAIL</p>
 <p>Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants</p>	<p>GERER LES RISQUES FOURNISSEURS</p> <p>CONDITIONS DE TRAVAIL</p> <p>COLLABORER POUR CREER DE LA VALEUR AVEC LES FOURNISSEURS</p>



Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession

DEVELOPPEMENT DES
COMPETENCES ET GESTION DES
CARRIERES

EGALITE DES CHANCES

DIVERSITE



Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement

GARANTIR LA SANTE-SECURITE
DES CONSOMMATEURS

CHOIX DES MATIERES
PREMIERES



Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement

AGIR EN FAVEUR DE LA
BIODIVERSITE

MARKETING RESPONSABLE



Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

ECO-DESIGN DES EMBALLAGES

S'ADAPTER ET LUTTER CONTRE
LE RECHAUFFEMENT
CLIMATIQUE

PROTEGER LA RESSOURCE EN
EAU

REDUIRE LA GENERATION DE
DECHETS



Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

ENCADRER LES PRATIQUES DES
EQUIPES

SE MOBILISER POUR ATTEINDRE NOS AMBITIONS DE DÉVELOPPEMENT RESPONSABLE

Riches de notre histoire, de nos valeurs et de notre singularité, nous avons le devoir d'agir et de léguer à nos enfants un monde plus sain et plus respectueux.

L'écart entre la prise de conscience collective exprimée à l'occasion des « marches pour le climat » et le résultat des engagements mitigés des États lors de la COP 24 freine l'impulsion nécessaire aux changements. Sans compter que les tensions nationales et internationales s'exacerbent aussi bien en matière économique et démocratique, que démographique.

Cela ne doit pas nous exonérer. Nous devons nous inscrire dans une volonté citoyenne d'agir car il est de notre responsabilité, en tant que Groupe familial, de montrer l'exemple dans le but de bâtir un avenir meilleur.

Dans notre Groupe, la responsabilité sociale et environnementale est pleinement intégrée et cela depuis l'origine. Ce n'est pas un champ de contrainte qui s'offre à nous mais bel et bien une source de progrès qu'il nous faut saisir et développer. Cette réalité s'appuie sur des engagements forts et concrets.

Nos avancées sur les 60 dernières années sont la preuve qu'ensemble nous pouvons à la fois réduire notre impact environnemental, préserver la biodiversité et créer de la valeur pour l'ensemble des parties prenantes. Fort de ces avancées et souhaitant ancrer sa démarche de durabilité dans nos enjeux macroscopiques, le Groupe Rocher soutient le réseau Global Compact France des Nations Unies pour faire progresser les quatre grands thèmes identifiés par les Nations Unies. Voici la contribution du Groupe Rocher aux dix principes du Global Compact, universellement reconnus.

Nous avons le pouvoir d'agir. Nous avons le devoir d'agir.

Bris Rocher

Président Directeur Général Groupe Rocher

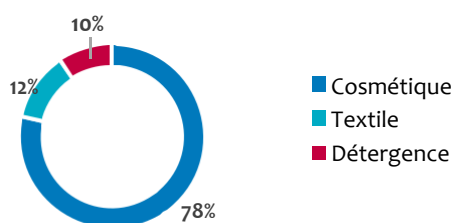
DES ENJEUX CLES EN LIEN AVEC NOTRE BUSINESS MODEL

UN GROUPE FAMILIAL

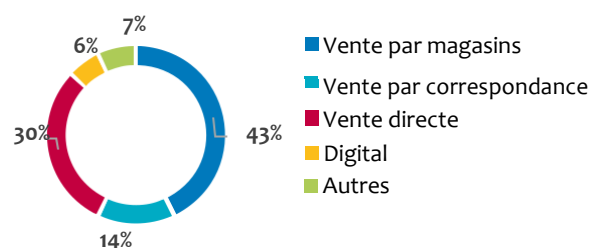
Le Groupe Rocher est un groupe familial, créateur de valeur et indépendant. Contrôlé à plus de 98,8% par la famille du fondateur, il est dirigé par Bris Rocher depuis 2010. Yves Rocher, Petit Bateau, Stanhome, Dr Pierre Ricaud, Daniel Jouvance, Kiotis, ID Parfums, Flormar, Sabon et Arbonne sont les 10 marques du Groupe Rocher. Leurs succès font aujourd'hui du Groupe un acteur incontournable des secteurs du bien-être, de la beauté et du textile. Le Groupe a distribué près de 660 millions de produits pour un chiffre d'affaires de 2,5 milliards d'euros.

En 2018, le Groupe Rocher emploie 18 164 collaborateurs, soit 5% de plus qu'en 2017 du fait de l'acquisition de la marque de cosmétique Arbonne. Ces collaborateurs agissent au travers de divers métiers au sein du Groupe, qui vont de la conception à la fabrication puis à la distribution des produits. La diversité des modes de distribution : vente par magasin, par internet, directe et par correspondance en fait sa spécificité. La part des produits vendus dans les réseaux magasins et vente directe est en forte hausse par rapport à 2017 au détriment de la vente par correspondance.

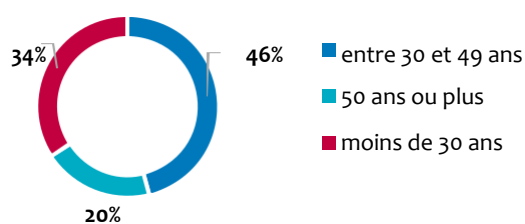
Chiffre d'affaires par activité



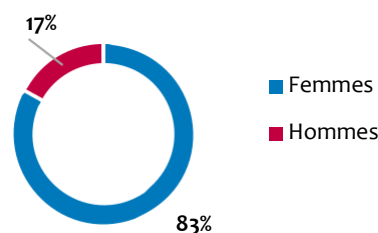
Chiffre d'affaires par mode de distribution



Répartition des effectifs par âge

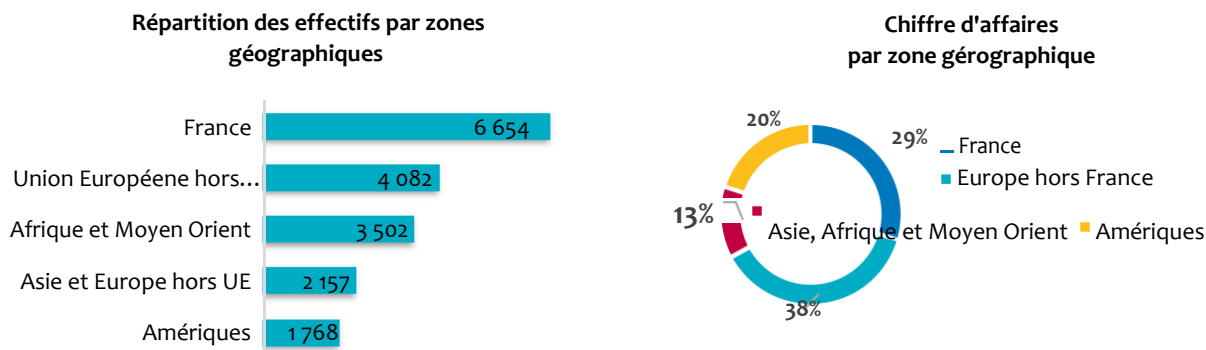


Effectifs par sexe



UN GROUPE INTERNATIONAL ANCRE LOCALEMENT

Fier des 50 millions de clientes qui chaque jour lui font confiance, le Groupe d'origine bretonne est résolument tourné vers le monde avec une présence dans 117 pays sur les marchés de la cosmétique, du textile-habillement et de l'embellissement de la maison.



La présence du Groupe Rocher stimule la vitalité des territoires où il est implanté grâce à ses activités industrielles mais aussi grâce à son implication dans le développement du territoire :

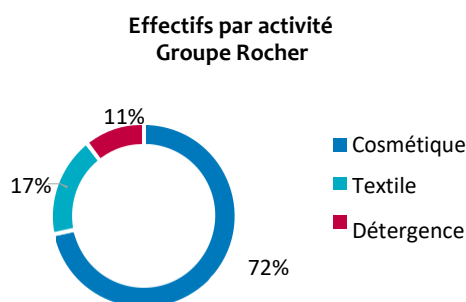
- Les activités cosmétique et détergence du Groupe Rocher ont des effectifs stables en Bretagne, soit 2 728 personnes en 2018.
- Petit Bateau a maintenu ses effectifs dans l'Aube, 807 personnes, se plaçant ainsi comme l'un des tous premiers employeurs dans l'industrie textile française.

UN GROUPE INTEGRE

De la recherche à la production en passant par la commercialisation, chacune des 10 marques du Groupe est active sur l'ensemble de la chaîne de valeur de ses produits.

Le Groupe fabrique la majeure partie des produits qu'il distribue au travers de ses 9 sites de production, 4 plateformes logistiques et de ses 7 centres de distribution.

Du fait de l'acquisition de la Marque Arbonne, les effectifs de l'activité cosmétique ont augmenté de 6%.



La part de sous-traitance est variable selon les marques du Groupe.

- Les principaux sous-traitants en produits cosmétiques sont localisés en Russie et au Mexique pour approvisionner les marchés locaux en produits d'hygiène (lourds à transporter) ;
- La Marque Stanhome fait appel à la sous-traitance pour la production de la totalité de sa gamme Home-Care (détergence et accessoires), majoritairement en Europe mais également au Mexique pour les besoins des marchés nord-américains ;
- La Marque Petit Bateau fait appel à de la sous-traitance de confection autour de ses usines de production textile et de confection marocaine ainsi qu'en Tunisie.

Après avoir été majoritairement un Groupe de vente par correspondance, le « Retail » est désormais le premier canal de distribution avec :

- Près de 1 500 établissements exploités directement par les marques du Groupe Rocher (fonds propres, succursales) ;
- Plus de 1 700 magasins exploités par des partenaires sous les enseignes des marques du Groupe en franchise, gérance libre ou en location – gérance ;

- Et environ 5 400 points de ventes multimarques exploités par des agents, partenaires du Groupe Rocher.

La vente directe est aussi, avec la vente par magasin, un réseau commercial devenu stratégique pour le Groupe avec en consolidation plus de 500 000 nouvelles conseillères.

DIX MARQUES AU SERVICE DU BIEN-ETRE ET DE LA BEAUTE



En 1959, dans le grenier de sa maison familiale à La Gacilly en Bretagne, Yves Rocher installe son premier laboratoire. C'est ici qu'il a fait de la Cosmétique Végétale® une réalité, exprimant un concept novateur de beauté. Botaniste, Récoltant et Distributeur, Yves Rocher est la seule marque mondiale de produits de beauté à maîtriser le cycle de vie complet de ses produits : de la plante à la peau de ses 30 millions de clientes. Grâce à cette spécificité, la Marque Yves Rocher peut réduire son impact sur l'environnement et offrir le meilleur de la beauté à des prix accessibles. Cette vision s'incarne aujourd'hui dans une signature pleine de sens en deux mots : *Act Beautiful*¹.

Leader dans les pays anglosaxons sur le marché des produits de beauté, de santé et de mieux-être à base d'ingrédients botaniques, Arbonne offre une large gamme de soins de la peau, nutrition & cosmétiques. Depuis plus de 39 ans, Arbonne s'engage en matière de durabilité et l'inscrit au cœur de sa mission. Depuis l'origine, la marque s'efforce de créer un avenir plus durable et d'opérer un changement positif en laissant une empreinte écologique moindre sur la planète. D'envergure mondiale, la marque enregistre un chiffre d'affaires de plus de 470 million d'euros cette année, ce sont environ 800 salariés et plus de 250.000 conseillères indépendantes qui collaborent aujourd'hui au succès d'Arbonne, marque commercialisée dans 7 pays dans le monde.



Du côté des générations futures depuis 1893, Petit Bateau tricote et confectionne des vêtements, 50% coton, 50% amour, qui allient créativité et durabilité ; confort et qualité irréprochable, pour les tout-petits, les petits, et ceux qui le sont restés dans l'âme.

Leader sur le marché de la vente directe, STANHOME est une marque avec un positionnement unique qui va bientôt célébrer ses 90 ans d'expertise au service du soin de la maison grâce à des produits de haute qualité, simples à utiliser, experts et performants. STANHOME est également une marque engagée : engagée à la fois pour la sécurité et l'innocuité de ses consommateurs et pour minimiser son impact sur l'environnement. Le respect de l'humain autant que la planète fait partie de l'ADN de la marque.



Grâce à ses produits dermo- cosmétiques et son expertise peaux sensibles, STANHOME Family Expert prend soin de toute la famille dès 3 ans.

Depuis 33 ans, Dr Pierre Ricaud est l'expert de la dermo- cosmétique au service de la beauté de toutes les femmes. Convaincue que les femmes sont rayonnantes quand elles ont confiance en elles, la marque aide les femmes à concevoir leur propre routine beauté, grâce à des diagnostics précis et personnalisés. Et ça marche ! En 2018, la marque a conquis 2 millions de femmes dans 12 pays et a vendu plus de 9 millions de produits. Elle établit ainsi un réel lien de confiance avec ses clientes puisque 92% d'entre-elles la recommandent à leurs amies. La marque poursuit son engagement auprès des femmes en remettant chaque année depuis 2016, le prix Femmes en Chœur.



¹ <http://bit.ly/YvesRocher-Engagements2017-2018> <https://bit.ly/YvesRocher-COMMITMENTS2017-2108>



Depuis plus de 30 ans, Daniel Jouvance, marque d'origine bretonne et 100% française, propose une cosmétique naturelle efficace et sensorielle, issue de la richesse des microalgues marines. L'Eclosarium, le Centre de Recherche Daniel Jouvance, est

installé sur l'île de Houat en Bretagne, au cœur de l'océan atlantique afin de s'immerger dans la puissance de l'océan pour créer une cosmétique unique. Avec cette mission, la marque a continué de conquérir le cœur de ses 170 000 clientes. La Fondation Daniel Jouvance – Institut de France® initie et soutient de nombreuses initiatives pour faire avancer et partager les connaissances sur le milieu marin. Aux côtés de l'association Coral Guardian la fondation a lancé Cœur de Corail®, un programme de repeuplement des récifs coralliens en Indonésie

Depuis sa création en 1996, cette maison de parfums créative et passionnée place l'excellence et la tradition de la belle parfumerie française au cœur de ses valeurs. Fidèle à sa vocation de « Parfumeur voyageur », ID Parfums a fait du voyage sa principale source d'inspiration. Ainsi, chacun de ses parfums invite à découvrir la magie d'un pays, d'une destination insolite ou celle d'un voyage à travers les époques. En 2018, la marque a fait voyager avec elle ses 37 000 clientes fidèles et actives.



C'est en 2000 que Jacques Rocher crée la Marque Kiotis : des produits cosmétiques qui allient sensorialité et efficacité grâce à la puissance des Huiles Essentielles 100% pures et naturelles. Convaincue que le bien-être est source de beauté, Kiotis signe une cosmétique empreinte de douceur et de générosité, qui offre bien-être au corps et à l'esprit. Développée dans son propre laboratoire, la marque fait preuve d'un savoir-faire unique et d'une fabrication 100% française.

Fondée à Milan et acquise par le Groupe en 2012, Flormar est rapidement devenue la marque de maquillage numéro un en Turquie. Marque de beauté incontournable, Flormar s'est implantée dans 110 pays et fabrique chaque année plus de 120 millions de produits. Sa mission ? Offrir une large gamme de cosmétiques colorés, innovants et de haute qualité, pour répondre aux attentes des femmes. Pour Flormar, chaque couleur devient un outil essentiel pour exprimer sa culture et refléter ses émotions.



Sabon est avant tout une histoire de savons. Fabriqués à la main selon une recette artisanale australienne vieille de plus de 70 ans et vendus à la coupe, ces savons parfumés constituent le fer de lance de la marque. Rencontrant un franc succès, la marque s'est rapidement diversifiée et propose également des gammes de produits naturels issus de la Mer Morte, pour le visage, le corps, le bain et la maison. Avec une centaine de boutiques à travers le monde, dont 16 en France, la marque ne cesse de se développer, de Tel Aviv à New-York en passant par le quartier du Marais à Paris.

UN GROUPE RESOLUMENT TOURNE VERS L'AVENIR

Le Groupe Rocher poursuit sa transformation et celle de ses marques. Les acquisitions fin 2016 de la Marque Sabon et plus récemment mi-mars 2018 de la Marque Arbonne, leader en vente directe dans les pays anglosaxons, dans la vente de produits de beauté, de santé et de mieux-être à base d'ingrédients botaniques, ont fortement modifié les grands équilibres du Groupe Rocher.

Pour 2019, le Groupe Rocher devrait voir la croissance de son chiffre d'affaires s'accélérer avec l'activité de la Marque Arbonne et un apport toujours marqué de l'activité « Retail », de la vente directe et de l'export. Cela devrait compenser largement le retrait continu de la vente par correspondance (VPC) et les impacts encore négatifs des devises attendus sur 2019. Cette croissance devrait être portée par la plupart des marques du Groupe, y compris sur le plan géographique avec la poursuite de l'intégration des nouvelles marques et via l'évolution des canaux de distribution.

Le Groupe Rocher a initié en 2018 des investissements importants pour transformer ses marques et qui seront poursuivis en 2019. Que ce soit pour des projets informatiques et digitaux d'Yves Rocher et de Stanhome, ou pour des outils liés aux réseaux de ventes directes, les marques et les métiers vont continuer de bénéficier de moyens financiers conséquents pour accélérer la transformation.

Suite à l'acquisition d'Arbonne, les Etats-Unis vont s'affirmer comme le second marché du Groupe derrière la France et devant l'Italie. D'autre part, la vente directe va s'installer durablement comme le second canal de distribution du Groupe derrière le Ret@il (Retail + e-commerce) et confirme son rôle de relais de croissance pour le Groupe Rocher.

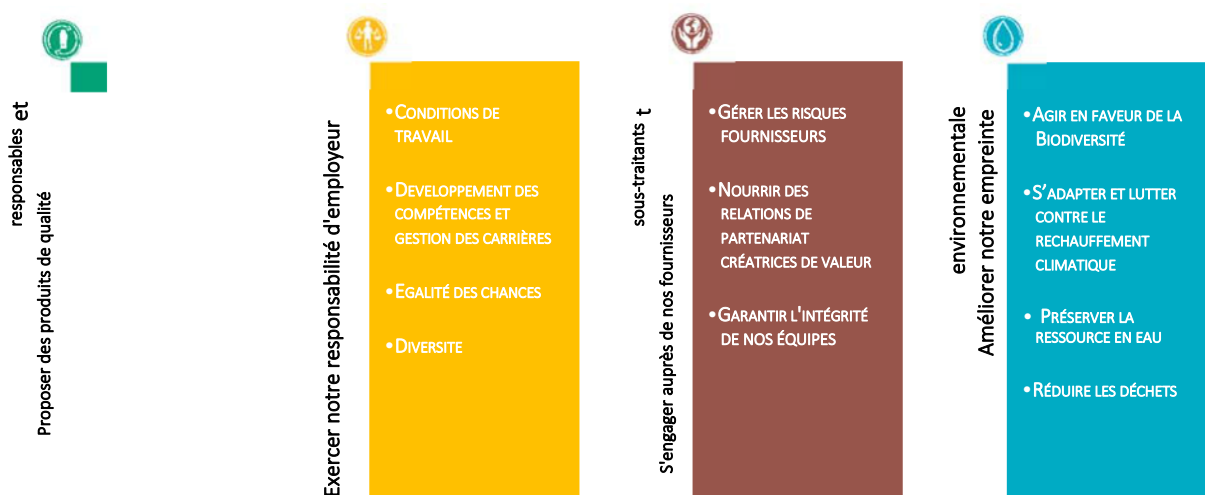
Les priorités 2019 s'articulent autour des 6 axes stratégiques du Groupe Rocher :

- Pour nos Marques : Rendre les formulations de nos produits écologiques pour toutes nos marques ;
- Pour notre Distribution : Promouvoir, grâce au digital, un commerce plus humain, aussi bien dans nos boutiques que sur les réseaux sociaux ;
- Pour notre Développement International : Accroître nos recettes en Amérique et en Asie tout en investissant en Afrique ;
- Pour notre Compétitivité : Refondre nos systèmes d'informations, faire des économies et innover ;
- Pour notre Culture d'entreprise : Construire un Groupe centré sur l'écologie pour respecter le monde qui nous entoure ;
- Pour notre Trésorerie : Générer des liquidités pour rembourser les dettes et réussir la transformation de nos marques.

PRINCIPAUX ENJEUX DE LA RSE AU SEIN DU GROUPE ROCHER

Le Groupe Rocher a identifié un panel d'expert interne. Ces experts ont étudié la cartographie des risques du Groupe, les pratiques sectorielles, ont consulté des parties prenantes internes et des études sur les attentes des consommateurs. Cela leur a permis de confirmer la vision des principaux enjeux liés aux conséquences sociales et environnementales des activités du Groupe Rocher, de ses relations d'affaires et de ses produits et services.

Convaincu que la responsabilité citoyenne des entreprises est fondamentale, le Groupe a de longue date entrepris d'agir en engageant des politiques spécifiques sur chacun de ces enjeux.



LE DEVELOPPEMENT RESPONSABLE INSCRIT DANS L'ADN DU GROUPE

« Notre Groupe familial s'engage pour un monde plus responsable, améliore son empreinte environnementale, et agit pour le bien commun. »

Bris Rocher, Président Directeur Général

Le Groupe Rocher est convaincu que le développement responsable est associé à la création de valeur. Synonyme de long terme, d'optimisation des coûts, d'innovation, d'adaptation aux marchés, d'attractivité et d'anticipation, le développement responsable est un stimulant pour penser autrement, pour la diversité de ses activités.

La Direction Générale a formalisé la politique de responsabilité du Groupe Rocher dès 2008, désormais nommée **WE R CHANGE** dont les principes sont véhiculés auprès de toutes les équipes soit auprès des 18 000 collaborateurs. Parce que les projets majeurs naissent toujours du terrain, chaque collaborateur, quel que soit son périmètre, a la chance de pouvoir exercer son propre engagement et ainsi contribuer à créer une entreprise plus respectueuse de la planète.

Convaincu que ses engagements exigent des progrès continus, le Groupe s'inscrit dans la durée. Engagé dans une démarche volontariste de progrès, le Groupe Rocher s'est fixé dès 2014 des objectifs ambitieux à horizon 2020.

Structurés autour de 5 objectifs Groupe transverses, la démarche *We R Change* s'appuie également sur des feuilles de route à 2020 par marque et par métier, engageant chacune et chacun sur un plan de progrès commun pour 2020.

La méthode inaugurée par la Stratégie *We R change* repose sur 3 dimensions : l'information, l'action, le partage.



Améliorer son EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE tout au long de sa chaîne de valeur, parce que c'est dans l'ADN des marques du Groupe Rocher.

Objectifs 2020

Performance 2018



Réduire de 10% les consommations d'eau de l'ensemble du Groupe (en m³/ unité de production) vs. 2015

EN BONNE VOIE
Réduction de 9%



Réduire de 10% les consommations d'énergie (en kWh/ unité de production) vs. 2015

EN RETARD
Réduction de 5%

S'approvisionner à 30% en énergie renouvelable

ATTEINT
38% d'énergie renouvelable



Réduire de 10% les consommations de papier à l'échelle du Groupe (en kg/unité de production) vs. 2015

EN COURS

S'approvisionner à 100% en papier et carton issus de forêts gérées durablement

EN BONNE VOIE
Réduction de 9%

EN BONNE VOIE
98% issu de forêts gérées durablement

Exercer sa RESPONSABILITE d'employeur en étant un GROUPE CREATEUR D'OPPORTUNITES D'EMPLOI ET DE DEVELOPPEMENT et un Groupe acteur en faveur de l'égalité Femmes-Hommes.

Objectifs 2020

Performance 2018



ÉGALITÉ DES CHANCES

Participer de manière volontaire à l'amélioration des conditions de travail et contribuer à l'évolution de l'égalité professionnelle **entre les femmes et les hommes**

EN BONNE VOIE

Création et diffusion en France d'un guide de la parentalité afin d'accompagner les salariés-parents dans leur nouveau rôle et faciliter leurs démarches

Donner accès à l'emploi et au développement des compétences professionnelles à plus d'1 million de femmes dans le monde en 5 ans

ATTEINT

Plus de 500 000 nouvelles conseillères² et partenaires dans nos réseaux en 2018. Soit plus de 1 400 000 depuis 2015



POLITIQUE HANDICAP

Permettre et favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap

EN BONNE VOIE

Nombreuses actions de maintien dans l'emploi réalisées en France

² Incluant les 100 000 recrutements 2018 concernant la société Arbonne, nouvellement intégrée au Groupe Rocher.

UNE STRATEGIE PORTEE PAR UN RESEAU ENGAGE

Le déploiement de la politique de développement responsable dans tout le Groupe s'appuie sur les organisations en place, et aussi sur des réseaux spécifiques de « Leaders RSE », de « correspondants RSE locaux » et de « Relais locaux » :

- La Direction Développement Responsable, en lien constant avec la Direction Générale, est la garante de la stratégie : elle l'impulse, la porte et la coordonne. Elle participe également au dialogue avec les parties prenantes, ainsi que la valorisation en interne et en externe. Enfin, elle est responsable de l'expertise RSE et du reporting.
- Les objectifs Développement Responsable de chaque marque et département sont challengés, affinés lors du processus d'élaboration des Plans à 3 ans, plans qui sont présentés chaque année à la Direction Générale ;
- Sur leurs périmètres de responsabilités, les 25 « Leaders RSE » s'assurent de la bonne implémentation de cette politique, de sa communication, de l'engagement des équipes et de la transversalité (coordination des initiatives RSE et de la communication avec les correspondants locaux, partage de bonnes pratiques...) ainsi que du reporting ;
- Les 100 « contributeurs locaux » assurent le bon reporting de la performance des données locales, pour que puissent être agrégées en central les données publiées en annexe du Rapport de Gestion.
- Quant aux 120 « correspondants RSE locaux », leur rôle est d'organiser des animations We R Change en local et de diffuser auprès des collaborateurs les engagements du Groupe.

DES RELATIONS PRIVILEGIEES AVEC NOS PARTIES PRENANTES

La transformation d'un groupe passe par un lien étroit avec ses parties prenantes, qu'elles soient politiques, internationales, territoriales, économiques, philanthropiques ou associatives.

En 2018, le Groupe et ses organisations ont multiplié les liens avec les parties prenantes :

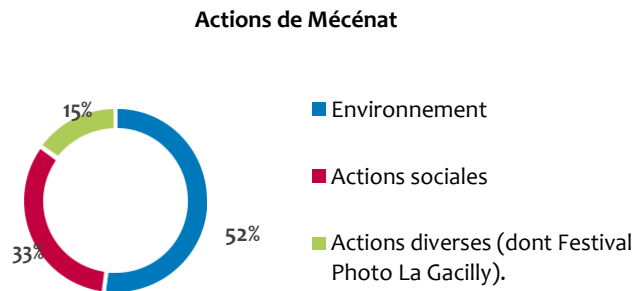
- Les fournisseurs de matières, de cadeaux, de prestations, de produits, de services y compris informatiques sont désormais associés de plus en plus fréquemment aux réflexions sur la perspective durable des actions. Les équipes internes ont en effet l'obligation de remplir une évaluation environnementale et sociale de leurs investissements, et donc intègrent progressivement l'impact environnemental et social dès le brief.
- La démarche EcoVadis³ a été maintenue en 2018 et un séminaire rassemblant des fournisseurs français et étrangers a été organisé pour sensibiliser à la RSE, aux obligations liées au « Devoir de Vigilance » et favoriser le partage d'expériences et de bonnes pratiques autour de la RSE.
- En France, le Groupe est actif auprès d'associations professionnelles. Il est membre du Bureau Environnemental de la FEBEA (Fédération de la Beauté), membre du Comité d'Orientation Stratégique de la FRB (Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité) au sein du collège des entreprises, membre de la Responsible Beauty Initiative, membre du Club Génération Responsable, co-président du Groupe de travail Biodiversité de l'association OREE et aussi désormais membre de l'AFEP (Association Française des Entreprises Privées).
- En 2018, ont été organisées pendant 2 jours des rencontres du Club Génération Responsable à La Gacilly, regroupant les adhérents du club et des invités associatifs territoriaux. Les partenaires et entrepreneurs sociaux 2018 de Ticket for Change ont aussi été accueillis à Issy-Les Moulineaux puis réunis en Bretagne à la rencontre des associations et start-ups locales.
- De nombreux travaux se sont poursuivis aux côtés des associations dans lesquelles le Groupe, ses marques et ses organes philanthropiques sont actifs et adhérents, comme l'IUCN⁴, le Muséum national d'Histoire naturelle, la Fondation Good Planet, la Fondation Humanité et Biodiversité, la Responsible Mica Initiative, la Fondation Earthworm, Dons solidaires, Association du Don en Nature, Handicap Zéro, etc.

³ EcoVadis est une plateforme d'évaluation de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

⁴ IUCN : L'Union internationale pour la conservation de la nature.

- Le Groupe cherche à contribuer au niveau français et international à la transition des modèles économiques et environnementaux, en s'engageant aux côtés d'autres entreprises françaises sur la déclaration Act4nature animée par EPE⁵ et présentée en juillet 2018 aux parties prenantes, à la suite de l'Engagement Entreprises et Biodiversité de Cancun signé en décembre 2016 à l'ONU, et en participant à la COP14 de la Convention pour la Diversité Biologique, à la fois pour représenter la France au Global Partnership au nom d'Orée, et en témoignant de ses réalisations dans un side-event.

Par ailleurs, le Groupe Rocher a consacré 6,1 millions d'euros de dons et de mécénats en 2018. Ces montants se répartissent comme suit :



Pour en savoir plus :

- <http://www.yves-rocher-fondation.org/>
- <https://www.arbonnefoundation.org/en-US/>
- <https://www.ricaud.com/fr-fr/le-sur-mesure/prix-femmes-en-choeur-2017.htm>
- <https://www.stanhome.fr/content/lassociation-petits-princes-et-stanhome>
- <http://www.danieljouvance-fondation.org/fr/>
- <http://www.festivalphoto-lagacilly.com/>
- <https://www.groupe-rocher.com/fr/un-groupe-engage>

⁵ Entreprises Pour l'Environnement.

Proposer des produits responsables et de qualité

GARANTIR LA SANTE-SECURITE DES CONSOMMATEURS

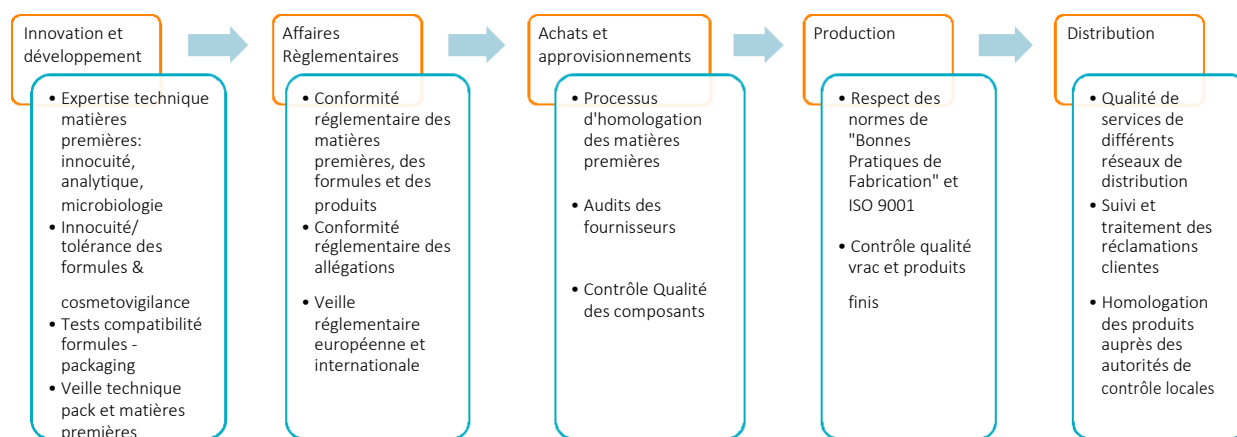
POLITIQUE

Le Groupe Rocher a mis la qualité de ses produits et la sécurité des consommateurs au cœur de ses enjeux stratégiques. Ainsi tous les métiers du Groupe sont animés par une démarche d'amélioration continue de la qualité de ses services et de ses produits.

Pour appuyer cette démarche de nombreux outils et des « guidelines » sont mis en place pour confirmer une innocuité optimale des matières premières et produits finis sans compromis sur l'évaluation de leur impact environnemental.

Cosmétique

Cette préoccupation est présente à chacune des étapes du cycle de vie d'un produit, de sa conception à son utilisation par la cliente finale.



Chaque matière première, chaque produit fini sont évalués par une séquence de tests précise et définie à la fois par nos experts (évaluateurs sécurité, toxicologues, pharmaciens...) et suivant les recommandations internationales. La sécurité et la tolérance des produits sont des critères essentiels à la validation du lancement des produits cosmétiques du Groupe.

La conformité du produit sera également évaluée lors de la fabrication. Un cahier des charges précis est défini entre les laboratoires, le développement et les usines du Groupe.

Nos sites de production cosmétiques sont :

- Certifiés ISO 9001 « Systèmes de management de la qualité – Exigences » par une tierce partie indépendante et reconnue (Bureau Veritas), pour le développement, la production et le contrôle des produits cosmétiques. Cette certification garantit que les produits fabriqués et conditionnés sont contrôlés selon des méthodes établies.
- Gérés dans le respect des « Bonnes Pratiques de Fabrication (BPF) des produits cosmétiques » (ISO 22716), lesquelles prévoient des contrôles aux différentes étapes de la production (réception, contrôle en cours de production, contrôle final et libération des produits) par les équipes qualité des sites. Le respect par nos sites des BPF est régulièrement audité par nos services centraux internes ou des tierces parties.

Afin d'être parfaitement à l'écoute de nos consommateurs, deux process sont effectifs dans le Groupe.

- Le premier est la Cosmetovigilance : tout effet indésirable potentiellement imputable à un produit cosmétique du Groupe est remonté via nos réseaux (centres d'appel, conseillères...) puis traité par des équipes dédiées. Ces remontées sont alors étudiées pour déterminer l'imputabilité ou non de

l'effet indésirable au produit cosmétique. Nous pouvons ainsi surveiller la vie des produits auprès des consommateurs et si besoin, retirer un produit du marché, le reformuler ou arrêter sa commercialisation.

- Le deuxième est « le process questions sensibles ». Dans chaque territoire des interlocuteurs sont définis et vont remonter à des équipes dédiées les questions des consommateurs qui demandent une réponse spécifique. Cette démarche est mise en place pour favoriser la transparence et pour une meilleure information du consommateur.

Détergence

En matière de détergence, Stanhome souhaite développer des produits à haute tolérance cutanée. Ainsi, la gamme CARE, lancée en mars 2016, est une nouvelle génération de produits d'entretien à base d'ingrédients d'origine naturelle, évidemment efficaces, pour un ménage quotidien qui respecte la peau. Des tests sur des peaux sensibles à tendance atopique ont été réalisés pour vérifier le respect de tous les types de peaux et surtout les plus fragiles. La marque s'engage à communiquer le pourcentage d'ingrédients d'origine naturelle.

Textile

La politique Qualité Petit Bateau, qui fait partie de l'ADN de la marque, est basée sur l'innocuité et les qualités d'usage des produits. Petit Bateau s'impose les standards les plus stricts en termes de toxicologie via le label OEKO-TEX⁶. La certification du Label OEKO-TEX classe 1 (standard 100) implique l'utilisation de produits chimiques ayant un impact faible ou nul sur leur environnement.

Les standards Qualité de Petit Bateau vont au-delà des normes REACH en place en Europe. Petit Bateau contrôle la qualité des composants aux différents stades de fabrication dans des laboratoires intégrés ou externes. Petit Bateau associe ses fournisseurs à sa stratégie en vérifiant qu'ils respectent les normes OEKO-TEX, gage de maîtrise de leur savoir-faire textile.

PERFORMANCE

- Environ 80% des produits Petit Bateau respectent le label OEKO TEX en 2018 ;
- En 2018, la gamme CARE de la Marque Stanhome s'étend sur 12 références couvrant tous les univers de la maison. Les produits CARE contiennent en moyenne 95% d'ingrédients d'origine naturelle et sont tous fabriqués en Europe. En 2018, la ligne CARE représente 14% des ventes de produits de détergence de la marque Stanhome en Europe.

BONNE PRATIQUE

Fidèle à ses engagements, la Marque Yves Rocher ne teste pas et n'est jamais promoteur de tests sur animaux, ni sur ses produits finis ni sur les ingrédients qu'ils contiennent.

La charte interne sur les composants des produits est très stricte et interdit toute matière première animale (à l'exception du miel et de la cire d'abeille). Sont interdits, par exemple, le recours à un pigment couramment utilisé dans l'industrie cosmétique pour les fards à paupières, le carmin de cochenille (petit insecte qui produit de l'acide carminique pour se protéger de ses prédateurs, duquel est issu une teinture colorée rouge, le carmin).

Enfin, le développement des programmes de recherche sur les méthodes alternatives aux tests sur animaux est encouragé par la Marque Yves Rocher et ce, afin de les promouvoir et de les généraliser. Ses travaux portent par exemple sur de nouveaux modèles d'évaluation de l'allergie *in vitro* pour les ingrédients naturels.

CHOIX DES MATIERES PREMIERES

Le Groupe Rocher est exigeant et vigilant sur l'approvisionnement de ses matières premières, éléments clés de ses produits à la fois cosmétique, détergence et textile.

⁶ OEKO-TEX : est une association indépendante allemande délivrant un label visant à garantir les qualités humano-écologiques des textiles : exempt de produits toxiques pour le corps et pour l'environnement.

POLITIQUE COSMETIQUE

Le Groupe Rocher marque sa volonté d'aller vers toujours plus de naturalité dans ses produits cosmétiques par sa démarche d'amélioration continue de son portefeuille d'ingrédients.

En effet, une attention particulière est donnée aux matières premières d'origine naturelle, qui représentent la majorité du portefeuille matières, et aux actifs d'origine végétale⁷ du Groupe.

Les processus de recherche, de développement, de qualification, d'approvisionnement de ces matières premières et actifs sont multi-métiers. Ils rassemblent notamment les experts de Recherche & Innovation, des Achats et de la Qualité.

Qualification

Le processus de qualification met à la disposition des équipes une série de tests et de méthodes pour confirmer à la fois l'innocuité et le respect de la planète. Aujourd'hui, 1 426 matières premières ont été qualifiées et mises à disposition des formulateurs pour composer les formules cosmétiques.

Le processus de qualification est également contraignant d'un point de vue Développement Responsable, l'impact environnemental des matières est évalué ainsi que la politique RSE de ses fournisseurs. Un indice RSE global matière & fournisseur permet de choisir les matières premières les plus respectueuses de l'environnement.

Approvisionnement

Le Groupe Rocher définit des règles à respecter par toutes les équipes internes et par tous ses partenaires concernant les ingrédients. Ainsi, pour les actifs d'origine végétale, une « Charte Plantes », définit des règles strictes encadrant les filières d'approvisionnement, incluant notamment les actions suivantes :

- Protéger les espèces en danger ;
- Privilégier l'utilisation de plantes cultivées ou de parties renouvelables des plantes ;
- Refuser d'incorporer des ingrédients végétaux génétiquement modifiés ;
- Favoriser des filières issues de l'Agriculture Biologique.

Pour soutenir cette vision, le Groupe Rocher a défini une stratégie de mise en œuvre claire et explicite en matière d'approvisionnement, véritable fil conducteur pour les équipes opérationnelles en charge de l'approvisionnement des matières (R&I, Achats, Qualité/RSE...).

Cette démarche d'approvisionnement durable repose sur 3 piliers majeurs :

- S'approvisionner de façon responsable, en s'engageant à une utilisation sur le long terme de la matière première végétale assurant ainsi des débouchés commerciaux pérennes, ou en diversifiant les sources de revenus localement ;
- Protéger le végétal et les hommes, par notre engagement à respecter l'environnement, la biodiversité et les hommes associés à la filière ;
- Partager de manière juste et équitable les avantages tirés de la biodiversité, conservant le savoir-faire des communautés locales ainsi qu'en promouvant un développement économique, social, scientifique, culturel commun. Sur ce point, le Groupe s'inscrit dans les lignes directrices du Protocole de Nagoya de la Convention de la Biodiversité de l'ONU, pour lutter contre l'érosion de la biodiversité. Précurseur dans ce domaine, la Marque Yves Rocher continue à promouvoir des démarches volontaires et proactives.

Pour que cette dynamique soit possible, dès les premières phases de développement, deux prérequis sont indispensables :

- Une bonne traçabilité, avec une origine plante connue, afin de s'assurer que la production soit issue d'une cueillette maîtrisée ou d'une filière agricole construite et responsable ;

⁷ Actif : ingrédient d'origine végétale présent dans les formules Cosmétique végétale dont l'efficacité a été démontrée scientifiquement (bibliographie scientifique, tests in vitro, tests ex vivo, tests in vivo).

- Un partenaire solide, connaisseur du process dans sa globalité et impliqué localement. Le Groupe s'engage donc dans une politique d'évaluation des acteurs de la filière et le cas échéant dans des actions de soutien.

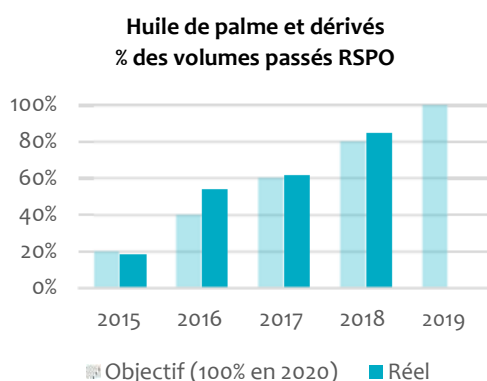
Matières sensibles

Sur certaines matières, dites sensibles, le Groupe s'engage également. Néanmoins, au regard des faibles volumes que représentent les achats du Groupe et afin d'augmenter l'impact de ses actions, l'intégration à des initiatives externes, reconnues et multisectorielles est privilégiée.

Pour exemple, sur l'huile de palme et ses dérivés, le Groupe Rocher travaille :

- À l'utilisation de produits labellisés RSPO (Round Table on Sustainable Palm Oil, table ronde internationale pour une huile de palme durable dont le Groupe a été membre de 2010 à fin 2014).
- Avec la Fondation Earthworm (anciennement TFT -The Forest Trust), dont il est partenaire depuis début 2015, ses fournisseurs et autres parties prenantes sur la cartographie et la traçabilité de ses chaînes d'approvisionnement.

PERFORMANCE⁸



- 84% des volumes⁹ actuels d'huile de palme et de dérivés transférés sur des références RSPO.
- 95% des nouvelles matières premières qualifiées en 2018 sont d'origine naturelle portant à 81% la part des matières premières qualifiées du portefeuille formulation d'origine naturelle.
- 6 matières synthétiques ont été supprimées du portefeuille en 2018.
- 94% des matières premières en volume d'utilisation dans les produits cosmétiques ont été évaluées ou sont en cours d'évaluation selon l'indice RSE global matière/fournisseur.

BONNE PRATIQUE

La Marque Yves Rocher est engagée depuis plus de 10 ans à Madagascar notamment à travers le service Innovation et Développement, en collaborant avec un réseau de partenaire malgaches (université, PME de collecte et valorisation de plantes) pour mettre au point des extraits actifs de plantes. Dans un objectif d'augmenter la valeur ajoutée sur place, la marque les accompagne sur leur projet d'industrialisation (pilote d'extraction de plantes) que ce soit par des échanges d'expertises, des partages de méthodes ou encore de l'achat de matériel industriel (envoi de matériel en 2018).

Pour soutenir la filière de l'Aphloïa theiformis à Madagascar, le Groupe a construit un partenariat avec un organisme de développement pour la réalisation d'atelier de sensibilisation et d'accès à l'eau potable (construction de 2 puits) à l'intention des villages de cueilleurs, projet suivi par le partenaire jusqu'en 2020.

POLITIQUE TEXTILE

La politique d'achat des matières premières de Petit Bateau est conduite selon 3 axes :

- Qualité des fils et des fibres utilisés pour garantir la durabilité des produits de la collection Petit Bateau
- Relations équilibrées avec les fournisseurs pour garantir la pérennité des partenariats Petit Bateau

⁸ Hors Flormar, Sabon, Arbonne

⁹ En pourcentage des volumes d'achat matières premières

- **Traçabilité** : les contrats d'achats de matières premières (filés) précisent l'origine des fibres et leurs spécificités. Cela permet à Petit Bateau de contrôler et garantir la qualité des filés achetés. Ainsi, Petit Bateau s'interdit les origines de cotons suivantes : Ouzbékistan, Afghanistan et Syrie.

Les filateurs sont des partenaires connus. Le niveau d'exigence qualité de Petit Bateau et le taux élevé de couleurs claires imposent l'utilisation d'un coton très pur issu de cultures industrialisées. Petit Bateau travaille à intégrer des cotons issus de l'agriculture biologique tout en répondant aux attentes de qualité de nos clients.

Soucieux d'améliorer son impact environnemental et social, Petit Bateau s'engage dans une démarche d'amélioration continue de sa politique d'approvisionnement et a lancé un programme d'approvisionnement en coton responsable en 2018 à travers les actions suivantes :

- Lancement du programme de traçabilité et de transparence « du champ aux cintres » pour avoir une traçabilité de la plantation du coton jusqu'au magasin. L'objectif est que d'ici 2020, tous les fournisseurs de Petit Bateau aient signé le code de conduite et d'ici 2023, 100% des usines et fournisseurs stratégiques directs aient été audités et suivent un plan de progrès. Par ailleurs, certains pays présentent notamment de forts risques sociaux (travail forcé, travail des enfants) lors de la culture du coton.
- **Coton responsable** : Soucieux de l'aspect social de la filière coton, Petit Bateau a commencé à acheter du coton responsable certifié BCI afin d'encourager l'évolution du marché vers des méthodes de production plus pérennes et plus respectueuses des producteurs et de l'environnement.
- Lancement d'une ligne en coton Bio pour 2019 ;
- Travail sur la diversification de ses fibres, afin d'abaisser la part de coton dans ses collections. A l'horizon 2027, l'objectif est que 20% de ses collections soient composées de fibres alternatives.

PERFORMANCE

- Petit Bateau a acheté 120 tonnes de coton responsable certifié BCI en 2018.

ECO-DESIGN DES EMBALLAGES

Pour le Groupe Rocher, les emballages sont tout d'abord des conditionnements qui assurent la protection des produits tout au long de leur cycle de vie : de la production au tri, en passant par le transport et l'utilisation des produits par ses clients. C'est pourquoi, la sécurité des consommateurs est le premier critère de conception. Les produits doivent également être attractifs pour les consommateurs. Le Groupe Rocher travaille donc dans une dynamique d'amélioration continue pour optimiser leur prise en main, leur praticité d'usage, l'esthétique de l'emballage, leur coût, tout en réduisant leur impact environnemental. Dans le prolongement des engagements et des objectifs à 2020 du Groupe Rocher en matière d'écoresponsabilité, les emballages sont développés dans une démarche volontariste d'écoconception qui s'articule autour de deux piliers : Réduire, Recycler.

REDUIRE les consommations de ressources non renouvelables

- **En diminuant le poids des emballages,**
- **En incorporant des matières premières recyclées dans une démarche d'économie circulaire.**

Par exemple, afin de réduire les consommations de plastique vierge, le Groupe Rocher agit à trois niveaux :

- Les emballages sont allégés ;
- Les contenances sont augmentées afin d'optimiser le poids plastique/tonne de vrac ;
- Les flacons plastiques contiennent du plastique recyclé ;

Concernant l'utilisation de plastique recyclé, la stratégie du Groupe est d'en intégrer dans un maximum de produits plutôt que de se restreindre à des gammes dédiées afin d'avoir plus d'impact.

RECYCLER

- **Concevoir des emballages recyclables dans les filières existantes ;**
- **Sensibiliser les parties prenantes (clientes et collaborateurs) aux bons gestes de tri.**

Le Groupe Rocher a mis en place des « guidelines » d'écoconception partagées par les différentes marques cosmétiques et détergence du Groupe et des chartes d'engagements qui encadrent les choix des équipes développant les produits. Par exemple, les collaborateurs sont incités à développer certains formats de packagings avec des matériaux recyclables (ex. verre, recyclable à l'infini) afin de maximiser les chances de donner une seconde vie aux matières premières. Concernant les clientes, elles sont informées des gestes de tri via les informations tri point vert et/ou le logo Triman apposés sur les produits.

PERFORMANCE

- **Diminution du poids des emballages**
 - Chez Yves Rocher, le poids des emballages en plastique a baissé de 18% depuis 2010 (en g de plastique par litre de produit vendu), approchant l'objectif de moins 20% fixé pour 2020. Cette réduction globale du poids des emballages a permis d'économiser la mise sur le marché de 1 072 tonnes de plastique vierge en 2018 ;

- **Economie circulaire**
 - 93 % des flacons en PET¹⁰ mis sur le marché par la Marque Yves Rocher dans le monde contiennent du plastique issu du recyclage de bouteilles (PET-R). L'objectif est d'atteindre 100% d'ici 2020 ; Au total, grâce à l'insertion de plastique recyclé dans les emballages, ce sont plus de 424 tonnes de plastique vierge qui ont été économisées en 2018 ; Dans son ambition d'aller encore plus loin, la Marque Yves Rocher lance en juin 2019 une gamme complète de shampoings dans des flacons contenant 100% de plastique recyclé.
 - Le Groupe utilise comme matière première des cartons usagés provenant de ses usines bretonnes pour créer des boîtes cadeaux pour les offres pour Noël et des emballages de parfum. Au total 38 tonnes de carton ont été réutilisées.

- **Concevoir des emballages recyclables**
 - 100% des pots de soins visage Yves Rocher sont en verre. Les produits en verre représentent en 2018 plus de 70 % des ventes totales mondiales de la Marque SABON.
 - 98 % des étuis cosmétiques sont en carton issus de forêts gérées durablement¹¹ ;
 - 81% des emballages mis sur le marché par le Groupe sont recyclables dans les filières de recyclage existantes¹² ;

BONNE PRATIQUE

Depuis 2017, la Marque Yves Rocher a choisi de proposer des produits concentrés, avec une gamme de gel douche puis de shampoing. Le flacon, plus petit, contient ainsi quatre fois moins de plastique qu'un gel douche et trois fois moins qu'un shampoing standard pour autant d'usage. Cela représente en 2018, un gain total de 52 tonnes de plastique et une réduction significative des émissions de gaz à effet de serre¹³.

En 2018, Petit Bateau a développé pour la vente de ses t-shirts adulte et sous-vêtements bébé, enfants et adultes un nouvel emballage éco conçu. Cette boîte est composée de 100% de carton recyclé et d'un feuillet transparent en plastique issu de source renouvelable (Acétate de cellulose, matière plastique d'origine végétale à base de fibre de bois).

¹⁰PET – type de résine plastique (polyéthylène téréphtalate).

¹¹ Pour l'ensemble des marques Cosmétiques du Groupe Rocher (hors Flormar, Sabon et Arbonne).

¹² Pour l'ensemble des marques Cosmétiques du Groupe Rocher (hors Flormar, Sabon et Arbonne), recyclables dans les filières de recyclage existantes (étude France).

¹³ « Gel Douche concentré - Analyse de cycle de vie comparative de deux systèmes d'emballages » Rapport version 1.0 du 27 mai 2016 et « Shampoing Concentré - Analyse de cycle de vie comparative de deux systèmes d'emballages » Rapport version 1.2 du 19 février 2018.

MARKETING RESPONSABLE

POLITIQUE

Pour prolonger les efforts réalisés en faveur d'un développement plus durable de ses produits, la politique du Groupe Rocher est de les valoriser de manière responsable. C'est pourquoi, le Groupe s'est doté de processus de diffusion et de règles de création des supports de communication.

D'une part, les messages de communication sont réalisés dans le cadre des réglementations européennes et règles déontologiques en vigueur. Les supports suivent un processus de validation qui permet aux différentes marques de respecter les principes de loyauté, véracité, proportionnalité des messages, transparence et sincérité de l'information, dans une dynamique d'amélioration continue.

De plus, depuis le 25 mai 2018, la réglementation européenne sur les données à caractère personnel a évolué avec l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Le Groupe Rocher a ciblé des objectifs clairs pour sa démarche de conformité RGPD. A date, les actions les plus importantes ont été de répondre aux attentes prioritaires du régulateur. Un responsable de la protection des données Groupe a été nommé au sein du Secrétariat Général avec notamment pour mission de définir, lancer et suivre les plans d'actions de mise en conformité pour l'ensemble des entités concernées au sein du Groupe et d'apporter toute l'assistance nécessaire auprès des personnes concernées (clientes, collaborateurs, partenaires magasins, conseillères de vente).

L'activité (notamment via la Vente à Distance) implique une consommation importante de papier. Conscient de son impact, le Groupe mène depuis une dizaine d'années, une politique d'achats responsables en collaboration avec ses fournisseurs afin de garantir un papier issu d'une gestion durable des forêts.

Aussi, le Groupe s'est fixé le double objectif à 2020 de réduire ses consommations de papier de 10% par rapport à 2015 et de s'approvisionner à 100% en papier et carton issus de forêts gérées durablement pour l'ensemble de ses usages (ex. dossiers de presse, feuillets en magasins, papiers de bureau, tickets de caisse, emballages etc.).

PERFORMANCE

En 2018, le Groupe a consommé 20 652 tonnes de papier pour ses activités commerciales cosmétique et détergence (vente par correspondance, vente par magasin, papier de bureautique et emballages de ses produits).

A périmètre équivalent, le Groupe a diminué sa consommation de papier de 9% par rapport à 2015 (en tonnes / millions de produits). Cette baisse s'explique notamment par la diminution de la part de la vente par correspondance dans le monde. De plus sur le périmètre considéré, la part de papier issu de forêts gérées durablement est de 98%.

BONNES PRATIQUES

Pour suivre la réglementation en vigueur en France et pour toujours plus de transparence vis-à-vis de ses consommateurs, la Marque Yves Rocher a choisi de mettre à disposition la liste des ingrédients de ses formules (INCI) sur les sites internet marchands de la marque à travers le monde. Les informations sont d'ores et déjà disponibles en 2018 sur 12 des 17 principaux sites internet nationaux de la marque. Un plan de déploiement est prévu sur 2019 pour les pays restants.

Pour aller au-delà de la réglementation et expliciter nos choix de formulation, un glossaire des ingrédients utilisés dans nos produits cosmétiques, comprenant le nom INCI, le nom commun, l'origine et la fonction, sera également à disposition sur les sites de la marque courant 2019.

EXERCER NOTRE RESPONSABILITE D'EMPLOYEUR

CONDITIONS DE TRAVAIL

SANTE SECURITE ET ERGONOMIE

Politique

Le Groupe Rocher est attentif aux conditions de travail de ses collaborateurs. Il œuvre sur l'ensemble de ses sites industriels afin d'améliorer les conditions de travail du personnel, de prévenir les accidents du travail et les maladies professionnelles et de réduire l'exposition des salariés aux risques et à la pénibilité.

Sur les sites les plus exposés à des risques ou à des facteurs de pénibilité, usines et centres de distribution, des politiques de prévention d'accidents du travail sont mises en œuvre.

Cette politique repose sur une implication du personnel, une communication régulière et ciblée ainsi que des plans d'actions. Elle se traduit concrètement par des démarches telles que l'amélioration de l'ergonomie des postes de travail, la réduction des manutentions et de l'exposition aux agents chimiques, ou encore par l'organisation de formations pour sensibiliser le personnel à ces problématiques.

Un système d'intéressement des sites particulièrement exposés en France incite l'ensemble du personnel à identifier et signaler des situations à risque. Cet intéressement, égalitaire, est versé annuellement à l'ensemble du personnel en fonction des résultats obtenus sur différents critères, dont celui de la sécurité pour les sites les plus concernés. En France, des études relatives aux risques psychosociaux ont été menées dans la plupart des sites, en lien avec les partenaires sociaux.

En effet, la santé, la sécurité et le bien-être au travail concernent l'ensemble des salariés et il est important de sensibiliser les managers à la prévention des risques psychosociaux. Mesurer la qualité des conditions de travail est essentiel pour faire évoluer de façon durable les comportements de chacun et leurs impacts sur le bien-être.

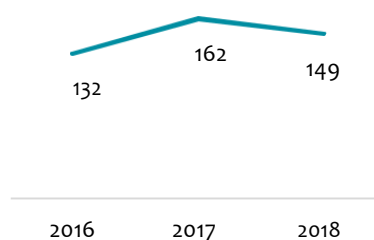
Le Groupe Rocher est par ailleurs convaincu que la conception de postes de travail ergonomiques permet de gagner en productivité, en confort et en sécurité pour les salariés et s'engage dans ce sens au quotidien à la fois sur les sites industriels et les sites tertiaires.

Des actions sont ainsi menées chaque année : chantiers sur la réduction de la pénibilité, audits ergonomiques, améliorations de matériels ou encore aménagements collectifs ou individuels de postes pour assurer le maintien dans l'emploi notamment de salariés reconnus comme travailleurs handicapés.

Performance

- 149 accidents avec arrêt de travail ont été recensés en 2018 sur les différents sites du Groupe Rocher.
- Plus de 2 100 actions de prévention ont été menées dans les usines en France en 2018, levier essentiel de la démarche de prévention.
- Depuis le 1^{er} juillet 2017, en France, les régimes frais de santé et prévoyance ont évolué pour tendre vers une politique de prévention et d'amélioration de la santé au travail plus efficace et plus uniforme dans toutes les sociétés concernées. Tous les salariés du périmètre Groupe France bénéficient également d'un dispositif gratuit de téléconsultation médicale 24h/24 et 7j/7.
- Certains sites proposent chaque année aux salariés de se faire vacciner gratuitement contre la grippe.

Nombre d'Accidents de travail avec arrêt



Bonne pratique

Depuis 3 ans, la société Groupe Rocher Opérations teste, notamment au niveau des métiers opérationnels, des nouvelles technologies d'assistance physique (NTAP). Ces nouvelles technologies peuvent prendre plusieurs formes : robots, exosquelettes, harnais... Toutes permettent de compenser les efforts et/ou d'augmenter les performances physiques d'un opérateur lors de la réalisation de ses activités professionnelles. Ces produits innovants permettent ainsi l'amélioration des conditions de travail des salariés et la prévention de l'usure professionnelle et donc de l'apparition de certains types de handicap.

Les Services Généraux ont organisé cette année à Cap Rocher, à Issy-les-Moulineaux en France, une journée de sensibilisation et de prévention à la sécurité routière : destinée aux piétons, aux conducteurs de vélos ou de voitures, cette journée a permis de rappeler à tous les bons réflexes et ainsi de prévenir les risques routiers en entreprise.

BIEN-ETRE AU TRAVAIL

Politique

Au-delà des enjeux de santé et de sécurité, le Groupe prend en compte un concept plus large de « bien-être au travail », étroitement lié à la performance et sur lequel repose notamment l'engagement des collaborateurs.

La mise en œuvre d'une politique de bien-être peut ainsi contribuer à l'épanouissement professionnel des salariés mais aussi à l'amélioration de l'ambiance de travail au sein des équipes et à une meilleure conciliation vie professionnelle/vie personnelle.

Ainsi, l'aménagement, la flexibilité du temps de travail et l'offre de services dans les sites permettent par exemple de répondre aux attentes croissantes des salariés en termes de bien-être physique, d'équilibre des temps et de gestion de leurs responsabilités familiales.

C'est pourquoi les enjeux de parentalité, de parcours professionnels des seniors ou encore d'accompagnement des salariés aidants familiaux se situent également au cœur de la politique.

Par ailleurs, la qualité et la conception des bâtiments sont également des critères importants. Certaines réorganisations de sites donnent lieu à des actions particulières permettant de mieux prendre en compte les attentes des salariés en termes de bien-être.

Performance

- En 2018, une plateforme digitale nommée « BEtween » a été lancée. Elle permet de renforcer le lien entre les collaborateurs et leur service Ressources Humaines, de favoriser les échanges et de faciliter l'accès à des informations harmonisées.
A l'aide de formulaires spécifiques, d'articles ou d'informations personnalisées, la plateforme permet d'assurer un suivi du collaborateur dès son embauche, d'informer/répondre aux questions récurrentes en un clic ou encore de rendre les démarches plus fluides et plus rapides (contrat, santé, congés, attestations...) afin de limiter l'envoi d'emails.
L'ensemble des collaborateurs du Groupe et marques des sites en France bénéficient déjà de la plateforme, soit plus de 4 000 collaborateurs.
- L'UES¹⁴ Rocher a mis en place en 2017 un système permettant aux salariés qui le souhaitent, et dès lors qu'une situation est identifiée, de donner jusqu'à 5 jours de repos au bénéfice d'autres salariés confrontés à de graves difficultés personnelles. Les entreprises de l'UES bonifient ces dons de 20%. Ce dispositif a déjà été utilisé à plusieurs reprises en 2018 sur différents sites. Depuis 2018, ce dispositif a été élargi à la filiale Petit Bateau en France.
- Sur certains sites, un atelier est proposé aux jeunes parents pour reprendre le travail plus sereinement après l'arrivée d'un enfant. Les salariés aidants des sites industriels et logistiques peuvent également rencontrer une conseillère en économie sociale et familiale sur leur temps de

¹⁴L'Union Economique et Sociale Rocher regroupe les entités juridiques suivantes, Laboratoires de Biologie Végétale Yves Rocher, Groupe Rocher Opérations, Yves Rocher France et Stanhome International.

travail. Ces rendez-vous permettent aux salariés d'être accompagnés et conseillés par des professionnels.

- En 2018, les sites industriels à Troyes de Petit Bateau ont participé à la démarche « TMS Pro » de la CARSAT¹⁵ Nord-Est. Cette démarche vise à améliorer les conditions de travail pour des postes où des contraintes physiques ont été préalablement identifiées. En 2018, 3 types de postes ont été étudiés, concernant une centaine de collaborateurs.
- Un accord relatif au télétravail et au travail occasionnel à domicile a également été signé en 2017. Ce dispositif permet notamment de transformer progressivement les manières de collaborer et de promouvoir la responsabilisation de tous les salariés en France.

Bonnes pratiques

Sur les sites logistiques français, une application mobile et web a été développée pour mesurer le bien-être des salariés et proposer des pistes d'améliorations. A l'aide de mini-sondages et d'espaces d'échanges libres, il est possible de suivre en temps réel le climat social et le bien-être des salariés d'une équipe ou d'un établissement par exemple. Ainsi, en cas de tensions, l'accompagnement est plus rapide et plus adapté.

En 2018, Petit Bateau a continué de proposer des massages Amma (massage de 15 min qui se réalisent habillés et assis). Plus de 400 massages ont été réalisés en 2018 sur les sites de Troyes et de Buchères.

Dans la continuité des actions menées en faveur de l'amélioration de la qualité de vie au travail, Petit Bateau a également créé en 2018 un Réseau Happyboost dont les ambassadeurs ont pour mission d'animer la démarche au sein du site de production de Troyes.

CADRE D'EMPLOI

Politique

Le Groupe Rocher s'efforce de préserver un esprit familial qui privilégie une vision et une stratégie à long terme.

La mission du Groupe est ainsi d'assurer le développement de ses différentes marques en mettant à disposition les ressources nécessaires et adaptées aux besoins.

Son organisation repose notamment sur :

- Un mode de pilotage simple,
- Un mode de fonctionnement entre équipes plus collaboratif et plus agile.

Performance

Une nouvelle organisation (nommée Cap Industrie) a été mise en place en 2018 au sein des sites industriels cosmétiques français.

Considérer les usines (Les Villes Geffs, Ploërmel et Rieux) comme un seul centre de production avec la mise en place d'une gouvernance simplifiée a nécessité de déployer un programme d'accompagnement du changement ainsi qu'un suivi du plan de transformation.

Cette réorganisation fait également suite au regroupement des 2 sites logistiques en Bretagne (La Croix des Archers et La Villouet) qui bénéficient d'une même ligne de management, dans un souci de meilleure cohérence et d'optimisation.

Cette nouvelle organisation permet d'accroître les expertises métiers qui ont vocation à bénéficier à l'ensemble de nos marques à l'international.

Cette nouvelle organisation s'est couplée avec les ordonnances gouvernementales françaises qui exigent la fusion des différentes Instances Représentatives du Personnel (CE, DP et CHSCT¹⁶) en un seul organe, le Comité Social et Economique (CSE). Le challenge à relever était double :

¹⁵CARSAT : Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail affiliée à la Sécurité Sociale française.

¹⁶CE (Comité d'Entreprise), DP (représentants ou délégués du personnel), CHSCT (Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail)

- Ajuster les Instances Représentatives du Personnel aux réalités opérationnelles et managériales ;
- Disposer d'Instances Représentatives du Personnel plus globalisées sans trop perdre de proximité avec les salariés.

C'est pourquoi il a été créé des représentants de proximité sur les sites industriels et logistiques.

Il existe en France des comités sociaux et économiques centraux d'entreprise dès lors que le cadre légal le prévoit ainsi qu'un comité européen qui est informé de la marche générale des activités du Groupe en Europe et, de manière plus spécifique, de projets de nature transnationale.

Dans les filiales où ce type de structure n'existe pas, faute de cadre juridique ou de taille suffisante de la filiale, un dialogue direct avec les collaborateurs est favorisé par le management.

Bonne pratique

Pour la première fois cette année, le Groupe a eu recours au vote électronique pour les élections professionnelles françaises. Ce dispositif a permis de simplifier et sécuriser l'organisation de ces élections, de favoriser l'accès au scrutin, d'optimiser la participation des électeurs et ainsi de renforcer la légitimité des acteurs du dialogue social.

La dématérialisation des bulletins de vote et de tous les documents s'inscrit également dans une démarche de réduction des consommations de papier.

DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET GESTION DES CARRIERES

POLITIQUE

La formation fait partie intégrante de la politique Ressources Humaines du Groupe et vise, à la fois à assurer le maintien des compétences nécessaires à la bonne tenue des postes et responsabilités, à la sécurité au travail, mais aussi au développement professionnel des collaborateurs.

- Les formations « corporate » complètent les dispositifs mis en œuvre depuis la France en fonction des besoins propres de chaque département ;
- Par exemple des formations linguistiques et interculturelles qui participent à la réussite des échanges commerciaux et professionnels continuent à être développées ;
- Le Groupe Rocher investit également depuis plusieurs années dans des programmes de formation transverses pour ses managers, notamment avec le Groupe HEC. 3 programmes ont ainsi été créés selon le niveau managérial des collaborateurs dont un nouveau en 2018 : le stage « Executive Program of Management » à destination des cadres supérieurs. Ces formations ont notamment pour objectif de développer l'impact personnel et le potentiel de leadership des managers du Groupe. Les enjeux de pilotage et d'accompagnement du changement, de gestion du stress et de valorisation de ses collaborateurs sont également traités.
- De la même manière et de façon transverse dans plusieurs pays du Groupe, des formations sur « la pratique du Feedback dans la culture du Groupe » sont organisées et ce, toujours dans l'objectif de faire progresser les collaborateurs dans tous les métiers.

Les orientations majeures de la formation professionnelle prennent également particulièrement en compte les enjeux liés au digital. Il s'agit, en effet, de l'inscrire dans la stratégie de l'entreprise, de développer les compétences et de retenir les salariés concernés, qui peuvent être sollicités sur le marché du travail.

Enfin, le Groupe est convaincu que le développement des compétences des collaborateurs passe par une évaluation annuelle de la performance globale et qui donne l'occasion d'un « feedback » régulier.

La « People Review » constitue également un exercice transversal qui mobilise tous les départements et toutes les filiales dans le but de détecter les talents internes et d'assurer la succession aux postes clés.

Le Groupe Rocher mène en parallèle une politique de mobilité interne qui vise à accompagner le développement personnel des collaborateurs via le développement d'outils digitaux facilitant l'accès aux offres de recrutement, ainsi que la mise en place de comités mobilité. La campagne d'entretiens annuels

participe également à cette dynamique grâce à un système d'évaluation commun aux différentes marques et pays du Groupe.

Dans le cadre de son développement international, le Groupe a depuis plusieurs années mis en place une politique en matière de mobilité internationale, visant à encadrer au mieux les collaborateurs amenés à prendre des fonctions dans un pays différent de leur pays d'origine.

En effet, la mobilité internationale répond à de multiples enjeux :

- Elle aide au développement de l'activité de nos marchés et de nos zones
- Elle permet un véritable transfert de savoir-faire et d'expertise
- Enfin, elle permet d'accélérer la carrière de ceux qui en bénéficient.

Le Groupe a notamment créé un programme « Talent » pour les collaborateurs ayant entre 3 et 5 ans dans l'entreprise. Ce programme vise à promouvoir la mobilité internationale des jeunes collaborateurs dans un objectif de développement de leurs compétences.

Les systèmes d'information facilitent ainsi la gestion des talents et rendent les collaborateurs plus autonomes dans le pilotage de leur carrière.

PERFORMANCE

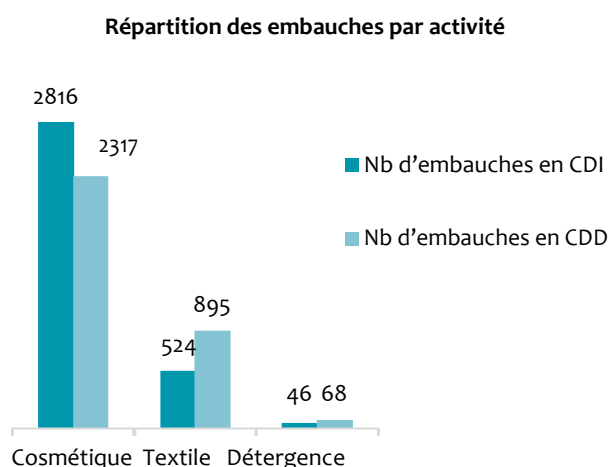
- La Direction des Ressources Humaines a développé et met à disposition un outil unique et mondial pour évaluer la performance globale et les compétences managériales. Cette évaluation concerne les cadres depuis 2013 et s'élargit progressivement aux employés/techniciens/agents de maîtrise en France et à l'international (Maroc, Benelux, Espagne, Ukraine, Royaume-Uni en 2018). Ainsi, des « feedbacks » réguliers sont menés au travers d'un système d'évaluation (système d'Evaluation de la Performance Globale) en lien avec les fondamentaux de la culture du Groupe, et reconnaissant, outre des aspects de performance pure, des comportements professionnels et relationnels.
- Une plateforme digitale nommée « TalentYou » permet à la fonction Ressources Humaines d'avoir une connaissance précise des collaborateurs en matière de parcours professionnels, d'aspirations et de souhaits de formation. Il permet également d'évaluer et de suivre les performances, d'identifier les profils internes et d'être proactif dans la proposition d'opportunités. Cet outil a été créé et implanté en France en 2012 et compte aujourd'hui 3 000 membres travaillant pour toutes les marques et pays du Groupe. En 2019, la population intégrée à la plateforme passera à 4 500 collaborateurs, élargissant les effectifs des pays existants à tous les salariés des fonctions support et intégrant notamment les filiales dernièrement acquises, Sabon et Arbonne.
- 4.33% des effectifs ont bénéficié d'une mobilité en 2018. Dans un contexte où les organisations et les métiers évoluent en permanence, la mobilité interne est un enjeu important pour le Groupe Rocher.

	Mobilité totale 2018	Mobilité totale en % des effectifs
Cosmétiques	564	4.53%
Textile	134	4.22%
Détergence	56	2.90%
GROUPE ROCHER	754	4.33%
<i>Rappel 2017 : 3.34%</i>		

Afin de soutenir et de renforcer la mobilité interne, un dispositif, mov'In a été lancé en 2017. Son objectif est de rendre la mobilité accessible de façon simple et efficace aux collaborateurs du Groupe. Ce dispositif repose sur :

- 6 principes dont l'exclusivité, qui permet aux seuls collaborateurs de postuler pendant 15 jours, et la non rétentio n qui prévoit que le manager ne peut s'opposer à une mobilité ;
- Et une application, mov'In App, accessible depuis son smartphone qui permet de favoriser encore davantage la mobilité, qu'elle soit géographique, fonctionnelle ou organisationnelle ;

Au total 18 heures de formation en moyenne ont été dispensées par collaborateurs formés en 2018 (20 heures pour les femmes et 10 heures pour les hommes). 6 sessions de formation en management à destination de managers français et internationaux ont notamment été organisées en 2018.



- Le Groupe Rocher a embauché 6 666 collaborateurs en 2018 (soit 189 de plus qu'en 2017) dont 3 386 en contrats à durée indéterminée et 3 280 en contrats à durée déterminée essentiellement en raison du développement constant du réseau magasin dans un grand nombre de pays.

- En 2018, le nombre de départs est de 4 915, dont 965 licenciements pour raisons individuelles.

Au niveau du Groupe Rocher, il y a eu 151 licenciements économiques, expliqués principalement par des raisons de recentrage stratégique sur certaines activités (baisse de la vente par correspondance), par la fermeture du site de production de Cork et la rationalisation du nombre de points de vente.

BONNE PRATIQUE

Petit Bateau, dans son usine de confection de Tenmar au Maroc propose des cours de langue française et d'alphabétisation à ses salariés, dans le cadre de la formation professionnelle. Ces cours sont gratuits et les horaires sont aménagés après le travail. Ainsi, 34 femmes ont bénéficié de ces formations en 2018 avec un total de 1 027 heures de cours, soit en moyenne 30 heures de formation par personne.

Un réseau de cadres de moins de 30 ans de la société Groupe Rocher Opérations, « La Ruche », a été constitué et permet la création et le déploiement de nombreux projets innovants au sein du Groupe. Les sujets mis à l'honneur en 2018 ont concerné par exemple l'intrapreneuriat, la digitalisation de l'industrie ou encore le « marketing personnel ». Ce réseau participe ainsi à la fois au développement des compétences des collaborateurs mais aussi à une meilleure intégration, attractivité et transversalité entre les services. En octobre 2018, La Ruche a présenté à Bris Rocher, le PDG du Groupe Rocher, l'histoire de ce réseau interne et a permis de nombreux échanges et conseils.

EGALITE DES CHANCES

UNE POLITIQUE VOLONTARISTE EN FAVEUR DE L'ÉGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Le Groupe Rocher emploie très majoritairement des femmes et vise à une équivalence de revenu et d'évolution professionnelle à travail identique quel que soit le sexe.

Une politique de non-discrimination générale est conduite et fait partie intégrante de la culture et de la politique Ressources Humaines du Groupe.

- Ainsi par exemple, la mixité absolue est appliquée dans toutes les communications de recrutement faites en interne ou en externe ;
- Dès 2011 a été introduit un principe général de prohibition absolue de toute discrimination dans les règlements intérieurs de la plupart des établissements français.

Dans le prolongement de sa politique et afin de renforcer son engagement en faveur de l'égalité entre les Femmes et les Hommes, le Groupe Rocher s'est engagé auprès d'ONU Femmes et a signé en avril 2016 les « United Nations Women Empowerment Principles » (principes d'autonomisation des femmes), sept principes d'action qui permettent d'agir en faveur de l'égalité femmes/hommes au sein de l'entreprise.

Le Groupe participe également à la création d'un environnement favorable aux jeunes salariés-parents et facilite l'organisation des salariés-aidants.

Enfin, le Groupe Rocher est convaincu que la vente directe est un canal de distribution d'avenir. En effet, ce mode de fonctionnement flexible et en réseau permet de répondre aux attentes des clientes et de s'adapter à leurs modes de vie. Il favorise également le développement de carrière de nombreuses femmes à travers le monde tout en leur permettant un bon équilibre vie professionnelle/vie personnelle.

PERFORMANCE

- Les comités de direction des différentes marques du Groupe¹⁷ sont composés de 59% de femmes.
- En France, l'ensemble des sociétés du Groupe Rocher répondant aux critères fixés par la loi ont conclu des accords « égalité entre les Femmes et les Hommes » avec les partenaires sociaux.
- Les partenaires sociaux en France constatent à l'occasion des négociations salariales conduites au sein de l'UES Rocher, l'absence d'écarts significatifs de rémunération à poste équivalent¹⁸.
- Par ailleurs, le Groupe Rocher génère des centaines de milliers d'emplois directs et indirects par an dans le monde. Les réseaux de vente directe Stanhome, Yves Rocher et désormais Arbonne offrent ainsi de nombreuses opportunités de carrière, ce notamment pour des femmes.

BONNES PRATIQUES

L'UES¹⁹ Rocher a conclu avec l'ensemble de ses organisations syndicales représentatives un accord « égalité entre les Femmes et les Hommes » en octobre 2016 pour une durée de 3 ans, enrichi notamment de mesures innovantes relatives à la conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle. Par exemple, les salariés sont encouragés à prendre des congés parentaux d'une durée courte (maximum un an) pour faciliter un meilleur équilibre vie professionnelle/vie familiale. Ainsi, la couverture des frais de santé est maintenue (moyennant le versement de la cotisation salariale) et l'ancienneté est prise en compte intégralement pendant la première année du congé parental.

Par ailleurs, dans le cadre d'une campagne de sensibilisation à la non-discrimination à l'embauche, des sessions de formation d'une demi-journée ont été organisées pour les recruteurs du Groupe en France. Ces formations leur ont permis de s'approprier le cadre juridique de la non-discrimination à l'embauche et de sécuriser ces pratiques à tous les stades du recrutement : de la rédaction de l'annonce à l'embauche des candidats.

Le Groupe Rocher a également souhaité accompagner les salariés devenus parents avec la création d'un guide de la parentalité diffusé pour la première fois en 2018 en France à visée explicative et simplificatrice pour les aider à concilier au mieux leur activité professionnelle avec leur rôle de parent.

DIVERSITE

HANDICAP

Politique

Le Groupe Rocher se préoccupe fortement du handicap.

La politique en matière de handicap du Groupe Rocher vise, en France, à maintenir un taux d'emploi des travailleurs en situation de handicap supérieur à 6%, et à favoriser et faciliter leur maintien dans l'emploi, leur développement professionnel et leur insertion.

Un accord relatif à l'emploi et à l'intégration des travailleurs en situation de handicap au niveau du Groupe Rocher en France²⁰, signé en 2017, a eu pour objet d'approfondir la politique engagée et de formaliser les

¹⁷ Le conseil d'administration de la maison mère du Groupe Laboratoires de Biologie Végétale Yves Rocher, est quant à lui composé de membres de la famille Rocher, laquelle détient 98.8% du capital du Groupe.

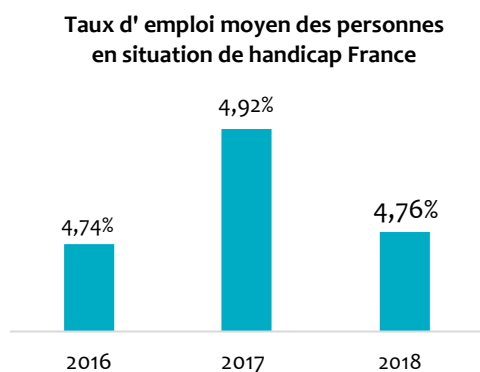
¹⁸ Ces constats ont été actés dans les accords salariaux conclus chaque année depuis 2008, ainsi que dans l'accord du 30/10/2016.

²⁰ Hors Petit Bateau déjà sous accord.

moyens d'action concrète que le Groupe Rocher s'engage à mettre en œuvre au cours des années 2017 à 2020. Les actions s'articulent autour de 4 axes majeurs :

- Le recrutement et l'intégration de personnes en situation de handicap ;
- Le développement de la sous-traitance auprès du secteur adapté et protégé ;
- Le maintien dans l'emploi des travailleurs en situation de handicap ;
- La sensibilisation et la communication.

Performance



- Un accord relatif à l'emploi et à l'intégration des travailleurs en situation de handicap a été signé à l'unanimité le 22 novembre 2017 et agréé en 2018 au niveau du Groupe Rocher en France.
- En 2018, le Groupe a employé 403 personnes en situation de handicap dans le monde, soit 2.31% de l'effectif total.
- 317 personnes en situation de handicap sont employées en France. Ces travailleurs représentent en moyenne 4.76 % de l'effectif total des sociétés du Groupe en France. Ce taux est de 5.95 % au sein des entités cosmétiques du Groupe en France.

Bonne pratique

Le Groupe Rocher a participé en 2018 au forum Talents Handicap, un forum de recrutement de travailleurs en situation de handicap visité chaque année par plus de 80 000 candidats.

Les premiers contacts avec les étudiants s'établissent à distance et peuvent donner lieu à des entretiens pour tous types de postes, de métiers ou de contrats. La participation à ce forum contribue ainsi à une action collective en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés.

Deux étudiantes, en situation de handicap et rencontrant des difficultés dans leurs parcours professionnels, ont intégré le Groupe et ont effectué plusieurs périodes de stage de fin 2017 à mi 2018 à la découverte de plusieurs métiers de l'entreprise. A l'issue de ces stages, elles poursuivent à présent leur parcours en contrat d'apprentissage pour préparer un CAP opérateur logistique. Un exemple de réussite grâce à l'accompagnement du référent handicap de la société Groupe Rocher Opérations.

GESTION DES AGES

Politique

Le Groupe Rocher participe à la foi à l'insertion durable des jeunes dans l'emploi et favorise l'embauche et le maintien dans l'emploi des salariés âgés (55 ans et plus). L'objectif étant également d'assurer la transmission des savoirs et des compétences.

La population senior peut être parfois davantage confrontée à des problématiques de pénibilité, c'est pourquoi certains dispositifs permettent de la limiter.

Ainsi, la possibilité de cesser progressivement son activité permet un meilleur maintien dans l'emploi des seniors.

Par exemple, le temps partiel est un dispositif très développé en France pour cette catégorie de salariés. Les salariés de l'UES Rocher ont de surcroît la possibilité de conserver une rémunération supérieure à la réduction de leur temps de travail et le Groupe maintient en totalité les cotisations retraite sur la base de la durée du travail à temps plein.

De plus, afin de favoriser la réalisation d'au moins un bilan de santé de la sécurité sociale des salariés âgés, le Groupe Rocher prend en charge un temps forfaitaire d'une journée pour un bilan de santé, réalisé avant le départ en retraite et rémunéré sur justificatif de sa réalisation.

Certains salariés seniors bénéficient également de congés supplémentaires à la fin de leur carrière.

Concernant les jeunes, le recours au stage ou à l'alternance est important pour le Groupe en ce qu'il constitue un passage significatif vers le premier emploi. Une partie de ces salariés en France bénéficient par exemple d'une session d'intégration spécifique visant à leur faire découvrir le Groupe Rocher, comprendre la diversité des marques et des métiers et faire connaissance avec leurs pairs.

Performance

- Création d'une formation interne sur 10 mois pour les opérateurs en confection chez Petit Bateau, dans le but de maintenir le savoir-faire et les compétences en France. 10 opérateurs en confection ont été recrutés à la suite de cette formation en 2018, garantissant la pérennité des emplois de ce type face aux départs des salariés seniors.

Bonne pratique

Le Groupe est devenu en 2018 partenaire de « My Job Glasses », plateforme digitale innovante de mise en relation entre les étudiants et les entreprises. La plateforme permet aux étudiants de découvrir le Groupe et ses métiers pour les accompagner dans la construction de leur projet professionnel. Une première campagne s'est déroulée au 2^{ème} semestre 2018 sur le site de Cap Rocher : 46 collaborateurs sont ainsi devenus ambassadeurs.

AMELIORER L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE

Le Groupe Rocher s'emploie, au niveau de l'ensemble de ses activités, à limiter au maximum son impact environnemental, notamment via les actions suivantes :

- **Agir en faveur de la biodiversité ;**
- **S'adapter et lutter contre le changement climatique ;**
- **Utiliser de façon durable les ressources en eau et en matières premières ;**
- **Réduire la production de déchets.**

L'ensemble des sites industriels sont engagés dans la démarche de progrès du Groupe vis-à-vis des objectifs à 2020 concernant les réductions des consommations d'eau, d'énergie et l'augmentation de la part d'énergie renouvelable.

De plus, les trois principales usines de production cosmétique situées en Bretagne ont reçu les certifications Qualité ISO 9001, Environnement ISO 14001 et Sécurité OHSAS 18001.

AGIR EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE

POLITIQUE

La préservation de la Biodiversité est un des enjeux clairement identifiés par le Groupe Rocher dans sa stratégie Développement Responsable. La stratégie s'articule autour de trois axes principaux :

- S'engager dans un nouveau rapport au vivant, en faisant évoluer les pratiques face aux mutations de la société ;
- Agir en gestionnaire responsable des ressources naturelles, en tant qu'industriel respectueux des écosystèmes vivants ;
- Se faire ambassadeur de la biodiversité auprès de tous.

Le Groupe Rocher est notamment engagé sur ses sites industriels depuis plusieurs années dans une démarche de gestion de la biodiversité en partenariat avec la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO)²¹.

Le Groupe souhaite jouer un rôle d'expertise et d'expérimentation en agroécologie via son service Agronomie à La Gacilly, responsable de la production des fleurs à destination des produits cosmétiques de la Marque Yves Rocher.

PERFORMANCE

- A La Gacilly, le service Agronomie du Groupe s'est engagé à préserver le bocage autour de ses champs de cultures biologiques de plantes, par la mise en œuvre d'un plan de gestion durable de ses haies.
- Acteur du territoire, le Groupe Rocher soutient le Réseau des agriculteurs biologiques de Bretagne pour son programme de recherche-action « CAP Climat ! » sur l'adaptation des fermes locales au changement et aux aléas climatiques : « Comment devenir plus résilient ? »
- Le Groupe souhaite partager ses expériences et les progrès réalisés afin d'encourager d'autres entreprises et organisations à agir de façon analogue : Le Groupe était ainsi présent à Montréal en mai 2018 pour l'anniversaire de la Convention pour la Diversité Biologique (CBD) de l'ONU. En

²¹ La LPO est le représentant français de Bird Life International. Son activité s'articule autour de 3 grandes missions : Protection des espèces, préservation des espaces, éducation et sensibilisation.

décembre, lors de la quatorzième Conférence des Parties en Egypte (COP 14) de la CBD. Le Groupe y est intervenu d'une part en tant qu'industriel pour témoigner sur les possibilités de l'Economie Ecologique et d'autre part en tant que représentant du Point Focal ²² France, lors de la 8^e rencontre du Global Partnership for Business and Biodiversity (GPBB), dont le Groupe est membre du bureau.

Véritable ambassadeur de la biodiversité auprès de tous, le Groupe a également participé à l'événement national « Fête de la Science ». Scolaires et grand public ont été sensibilisés à l'agroécologie, à la préservation de la biodiversité par les agronomes et jardiniers botanistes.

BONNE PRATIQUE

Salué par la LPO pour son engagement depuis 10 ans dans la préservation de la biodiversité, le Groupe Rocher poursuit sa démarche avec la naissance d'un groupe « **Sentinelles Biodiversité** » inter-sites bretons. Les Sentinelles constitue un groupe de près de 20 collaborateurs curieux de nature, acteurs et ambassadeurs engagés de ces programmes « Refuges LPO ».

S'ADAPTER ET LUTTER CONTRE LE RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE

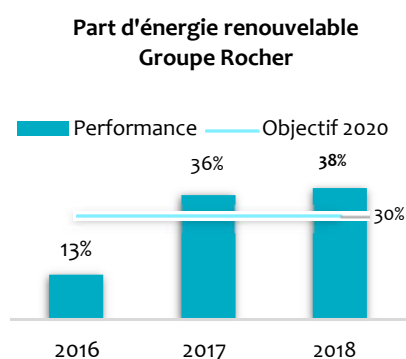
POLITIQUE

La lutte contre le changement climatique, à la hauteur des ambitions adoptées dans l'accord de Paris, repose sur une transition énergétique mondiale réussie. Le Groupe Rocher agit sur les différents leviers suivants :

- Atteindre 30% d'électricité & chaleur provenant de sources renouvelables à 2020 ;
- Améliorer l'efficacité énergétique de 10% (en kWh/unité de production) à 2020 vs. 2015 ;
- Réduire l'impact du transport et atteindre 80% de véhicules de société « verts »²³ à 2020 ;
- Faire évoluer le comportement des occupants de ses bâtiments tertiaires (via la sensibilisation des salariés à la réduction des consommations d'énergie) ;
- Soutenir l'agriculture biologique et raisonnée.

PERFORMANCE

Energie renouvelable



Le Groupe Rocher investit pour soutenir la production d'énergie renouvelable.

Ainsi depuis le 1^{er} janvier 2017, 100% de l'électricité consommée par les sites du Groupe en France est d'origine renouvelable et couverte par des certificats d'origine. Pour l'année 2018, le Groupe a choisi de couvrir ses besoins sur le territoire français grâce à :

- 30% d'hydroélectricité français (labélisée EKOénergie²⁴)
- 30% d'éolien français
- 40% de solaire européen

²² Personne ou institution désignée par un gouvernement pour représenter et défendre la préservation de la biodiversité locales de son pays avec l'ONU et les partenaires économiques.

²³ Véhicule vert : véhicule émettant moins de 100 g de CO₂/Km, et/ou hybride, et/ou électrique.

²⁴ EKOénergie : Label international pour les énergies renouvelables, créé par des ONG environnementales. <http://www.ekoenergy.org/fr/ekoenergy-for-yves-rocher/>

De plus, les deux principaux sites de distribution logistique des produits cosmétiques situés en Bretagne sont équipés de chaudières à bois (installées respectivement en 2011 et 2014) chauffant ainsi plus de 900 salariés à l'énergie renouvelable. En 2018, ces chaudières ont permis d'éviter l'émission de 1 670 tonnes de CO₂ équivalent.

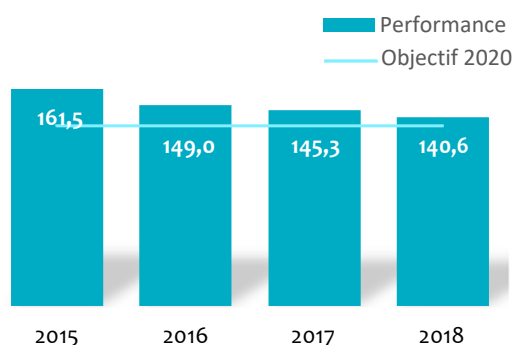
Le Groupe Rocher a ainsi atteint et dépassé son objectif à 2020 en consommant 38 % d'énergie renouvelable (80% de l'électricité consommée par le Groupe est d'origine renouvelable).

Effacité énergétique

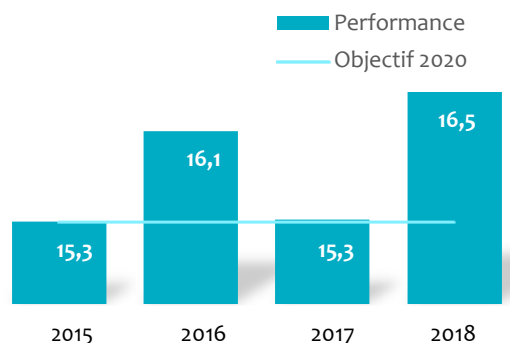
Le Groupe Rocher a consommé sur l'ensemble de son périmètre 102 027 MWh en 2018, soit 5% de moins qu'en 2017. Sur les sites industriels et tertiaires, des investissements sont réalisés chaque année pour acquérir des équipements moins consommateurs d'énergie, ou pour adapter les processus industriels en vue d'optimiser leurs consommations.

Des chantiers sont également menés pour la réfection des éclairages, l'automatisation des systèmes de chauffage (fonctionnant uniquement en présence de salariés, arrêt les weekends, installation de thermostats...) et le renouvellement de l'air, toujours dans l'objectif de réduire l'énergie consommée.

**Objectif & Performance - Energie
MWh/unité de production
COSMETIQUE & DETERGENCE**



**Objectif & Performance - Energie -
MWh/unité de production TEXTILE**



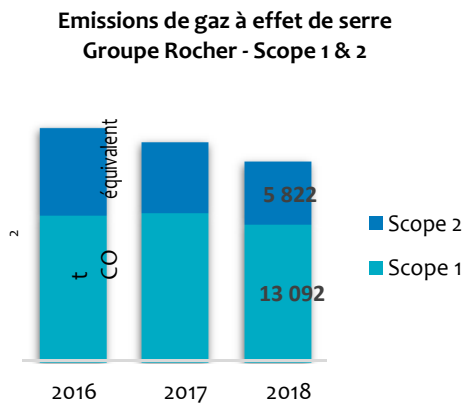
L'activité cosmétique et détergence (qui représente 62% de la consommation du Groupe) a réduit ses besoins en énergie de 13 % par rapport à 2015 (Wh/produit fini).

L'activité textile a quant à elle contre-performé en 2018 en augmentant son ratio énergétique de 8% par rapport à 2015 (MWh/tonnes de tricot traité). L'augmentation du ratio énergétique de Petit Bateau s'explique par :

- La réduction importante de la production de textile en 2018. Cette réduction de la production est directement liée à la politique de la marque et la mise en œuvre de son programme « Fluide » visant à mieux piloter la chaîne marchandise et à limiter au maximum les stocks d'inventus.
- L'augmentation de l'activité logistique à Buchères avec l'intégration de l'activité « Grandes et Moyennes Surfaces » autrefois sous-traitée.
- L'installation de machines d'ennoblissement du tissu sur l'usine de production du Maroc depuis 2016 (tissu gratté, teint et imprimé sur place à TENMAR Maroc), modifiant sensiblement l'activité de cette usine par rapport à 2015.

Le Groupe a amélioré sa performance ENERGIE de 5% depuis 2015.

Emissions de Gaz à effet de serre



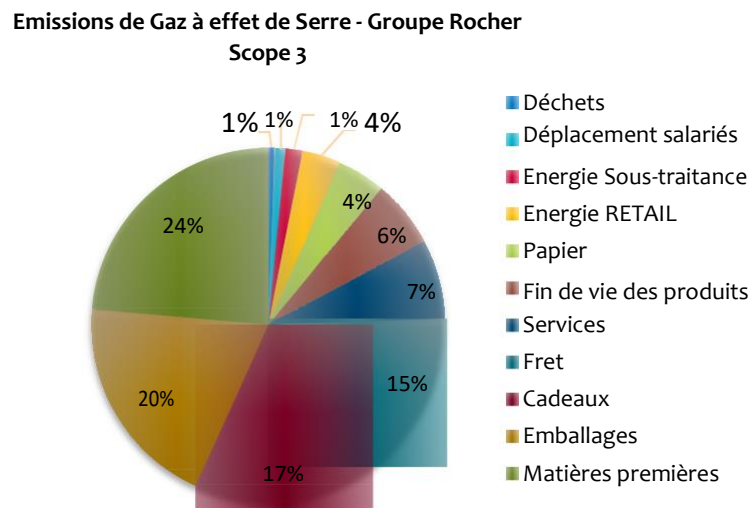
Les émissions de gaz à effet de serre du Groupe Rocher représentent 18 914 tCO₂ équivalent (tCO₂e) en 2018 sur les scopes 1 et 2²⁵.

Ces émissions sont principalement dues aux consommations d'énergie fossile pour le chauffage des bâtiments et de l'eau de process des sites industriels, ainsi qu'aux consommations d'électricité non renouvelable.

La diminution des émissions de gaz à effet de serre repose à la fois sur la réduction des consommations de combustibles fossiles (scope 1) et sur le transfert de la majeure partie des consommations d'électricité vers des sources d'énergie renouvelable (scope 2).

Au total, le Groupe émet 9% de gaz à effet de serre de moins qu'en 2017 sur ses périmètres 1 et 2.

Les émissions de gaz à effet de serre induites par les activités du Groupe (Scope 3) sont estimées à environ 962 300 tCO₂e. Ces émissions sont générées principalement par les industries de production des matières premières consommées par le Groupe ainsi que par la production des emballages par les fournisseurs.



Le Groupe a entrepris plusieurs « bilans carbone » sur différents périmètres depuis 2006 qui lui ont permis d'identifier ses principaux impacts et de lancer des chantiers de mitigation de ces émissions.

Le Groupe Rocher à sa mesure agit sur les différents leviers identifiés par l'ADEME²⁶ pour un scénario bas carbone. Parmi ces chantiers on peut citer l'écoconception, la naturalité des formules cosmétiques et la réduction des consommations de papier tels qu'évoqués précédemment.

²⁵ Le scope 1 regroupe les émissions de gaz à effet de serre directement liées à la fabrication du produit. Par exemple, si la fabrication du produit a nécessité la combustion de carburant fossile. Le scope 2 inclue toutes les émissions de gaz à effet de serre indirectes, induites par les consommations électriques, les consommations de chaleur ou de vapeur. Le scope 3 regroupe quant à lui toutes les autres émissions de gaz à effet de serre qui ne sont pas liées directement à la fabrication du produit, mais à d'autres étapes du cycle de vie du produit.

²⁶ Propositions de mesures de politiques publiques pour un scénario bas carbone, ©ADEME Éditions, octobre 2017.

Les chantiers suivants ont également été menés :

Réduire l'impact du transport

Transport

- La totalité des magasins parisiens des Marques Yves Rocher et Docteur Pierre Ricaud sont livrés par le Groupe en véhicules électriques Greenway.
- Le Groupe a généralisé l'utilisation de camions dits « à double étage », équipés pour optimiser leur remplissage, induisant ainsi une réduction estimée des tractions à travers l'Europe de 40%.
- De plus, le Groupe, partenaire de LA POSTE, a bénéficié de la neutralité carbone pour l'expédition de ses colis en France grâce à la compensation des émissions correspondantes.

Transport des salariés

- 22% des véhicules de société sont hybrides ou électriques en France, soit deux fois plus qu'en 2017.
- Des bornes électriques de rechargement sont d'ores et déjà disponibles sur les principaux sites français du Groupe et sont amenées à se multiplier d'ici 2020.
- En 2017, le Groupe a signé en France un accord d'entreprise sur le télétravail et le travail à domicile occasionnel.

Faire évoluer les comportements

Le Groupe Rocher s'est engagé à mobiliser ses salariés sur les économies d'énergie. Des journées de sensibilisation ont été menées sur les principaux sites et filiales du Groupe. Des affiches écogestes sont à disposition sur chaque site pour inciter les collaborateurs à faire évoluer leurs comportements dans le sens des économies d'énergie.

Soutenir l'agriculture biologique

L'agriculture, la déforestation et les autres utilisations des terres sont responsables d'environ 25 % des émissions de gaz à effet de serre dans le monde²⁷. Le Groupe a fait le choix du passage en Agriculture Biologique des 55 ha de culture végétale de La Gacilly dès 1997, pour une certification en 1998. La « Charte Plantes » et la démarche des filières végétales à travers le monde encouragent aussi les partenaires à cultiver leurs plantes en mode biologique. Un mode qui produit moins d'émissions de gaz à effet de serre grâce à la non-utilisation de produits chimiques de synthèse, au recyclage des matières organiques, à la rotation des cultures et à la lutte biologique.

PROTEGER LA RESSOURCE EN EAU

POLITIQUE

La gestion de l'eau est un sujet majeur pour le Groupe Rocher, tant pour ses activités cosmétiques que textiles. Les priorités du Groupe sont :

- Le contrôle de la qualité des eaux de rejets et le contrôle des installations, afin d'éviter toute pollution de l'eau en milieu naturel ;
- L'optimisation des consommations d'eau. Ainsi le Groupe s'est fixé l'objectif ambitieux à 2020 de réduire de 10% sa consommation d'eau par tonne de production par rapport à 2015.

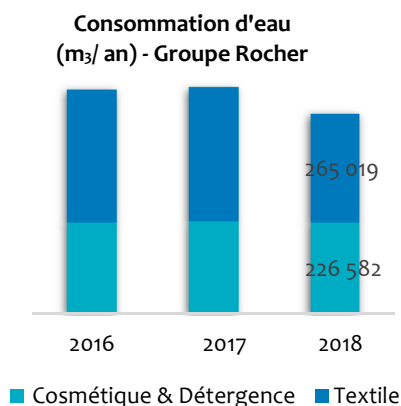
La majorité des sites se fournissent auprès du réseau municipal de leur localité. Les deux sites de production textile Petit Bateau utilisent de l'eau directement pompée dans la nappe phréatique.

L'usine de Tenmar au Maroc se situe en zone de stress hydrique²⁸, les autres sites sont tous localisés dans des territoires où l'eau est suffisante voire abondante.

²⁷ Propositions de mesures de politiques publiques pour un scénario bas carbone – Synthèse de l'étude – ADEME – Oct. 2017.

²⁸ Ressource renouvelable en eau entre 500 m³ et 1000 m³ par personne et par an (Source Global Water Tool 2009 - 3).

PERFORMANCE



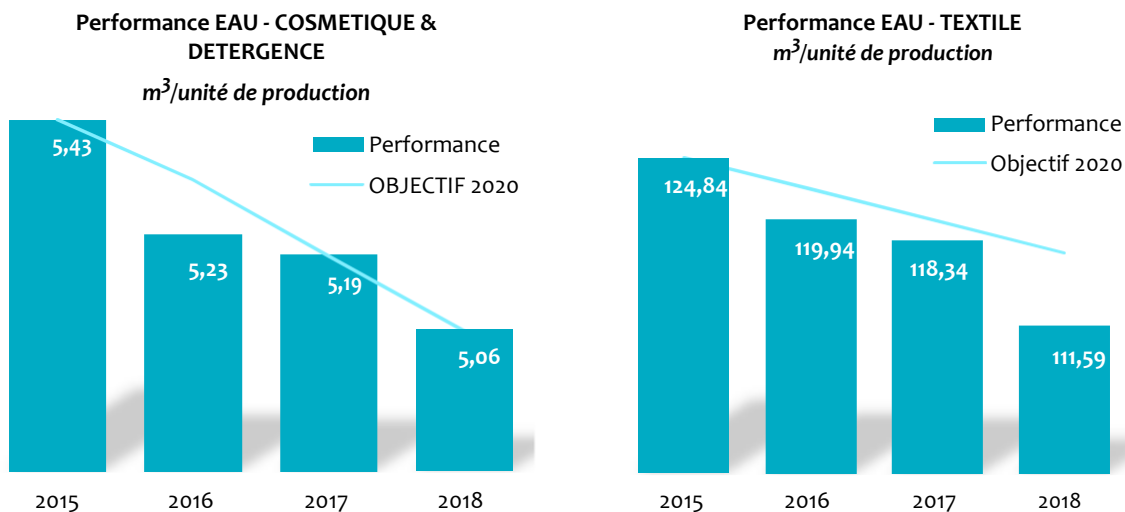
Le Groupe a consommé 491 601 m³ d'eau en 2018 sur l'ensemble des sites pour alimenter les process de production et répondre aux besoins sanitaires des salariés, soit 12% de moins qu'en 2017.

L'industrie textile consomme environ 54% de l'eau consommée par le Groupe principalement pour les bains de teinture, l'impression textile et les procédés de thermofixation.

Les principales consommations de l'industrie cosmétique et détergence sont dues aux nettoyages des installations de fabrication et de conditionnement, indispensables au respect des réglementations sur l'hygiène.

Des investissements sont réalisés dans de nouveaux systèmes de comptage des consommations d'eau, au plus près des installations, notamment dans l'usine de production cosmétique des Villes Geffes et dans celle de production textile de Troyes. Elles portent d'ores et déjà leurs fruits en termes de réduction des consommations.

Petit Bateau Troyes innove également grâce à des améliorations technologiques sur le service teinture, et investit dans des machines de teinture à rapport de bain plus faible, permettant d'économiser de l'eau par rapport aux précédentes machines.



La production cosmétique et détergence a réduit ses besoins en eau de 7% entre 2015 et 2018 (m³/tonne de vrac produite). La production textile a réduit ses besoins en eau de 11% entre 2015 et 2018 (m³/tonne de tricot traité).

Le Groupe a ainsi amélioré sa performance Eau de 9% depuis 2015.

BONNE PRATIQUE

Depuis septembre 2018, l'usine de production textile de Marrakech a investi un nouveau système de purification d'eau. Cette technologie innovante, encore peu utilisée dans l'industrie textile, permet d'économiser entre 15% et 20% de consommation en eau de forage.

REDUIRE LA GENERATION DE DECHETS

POLITIQUE

La politique de gestion des déchets du Groupe Rocher a pour objectifs de :

- Favoriser l'économie circulaire ;
- Réduire les quantités de déchets générés par ses activités à la fois sur ses sites industriels mais également chez les clients des marques du Groupe ;
- Sensibiliser les salariés au tri ;
- Limiter les destructions de produits finis.

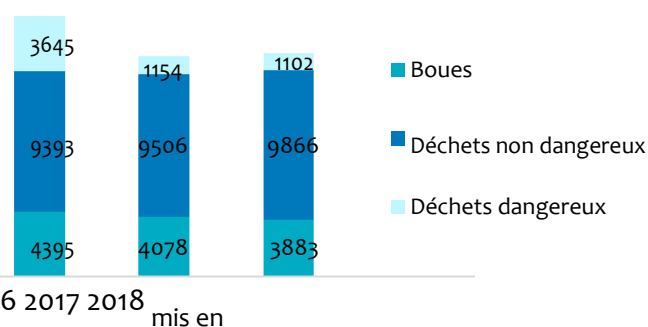
PERFORMANCE

Les sites industriels bretons possèdent un suivi commun orienté vers la performance environnementale de la gestion des déchets. Une gestion plus centralisée permet aux sites de rechercher des solutions communes pour la réduction des déchets et de l'impact du transport des déchets, ainsi que pour les filières de tri.

Le Groupe a généré 14 851 tonnes de déchets en 2018 dont 88% sont valorisés, recyclés ou réutilisés, soit 1% de plus qu'en 2017.

Nos sites cherchent à minimiser la part de leurs déchets mis en décharge. Ainsi en 2018, 6% des déchets ont été déchargés, et 70% des sites n'ont envoyé aucun déchet en décharge.

Répartition par type de déchets (tonnes)



Enfin, le Groupe s'est associé à plusieurs organisations non gouvernementales afin de donner les produits neufs et de qualité qui peuvent bénéficier à des personnes qui vivent en dessous du seuil de pauvreté, privées d'un ensemble de biens de première nécessité, essentiels à l'insertion, à l'épanouissement et à l'estime de soi. Ainsi en 2018, le Groupe a donné plus de 80 000 vêtements et plus de 982 000 produits cosmétiques à divers associations²⁹.

BONNES PRATIQUES

En 2018, Petit Bateau a poursuivi sa démarche de valorisation des déchets en trouvant un nouvel exutoire pour les déchets textiles à Troyes. Petit Bateau a identifié un prestataire afin de recycler 100% de ses déchets textiles en isolant thermique ou pour l'industrie automobile. Ceci a permis d'éviter 93 tonnes de déchets en enfouissement et diminuer l'impact du transport de ces déchets en les envoyant à 400 km et non plus à 1 800 km.

²⁹ Association du Don en Nature, la Croix Rouge, le Secours Populaire, les Restos du Cœur et Dons Solidaires.

S'engager auprès de nos fournisseurs et sous-traitants

En vue d'atteindre l'excellence des produits et services, le Groupe Rocher a confié à ses Directions Achats le pilotage d'une amélioration continue et de compétitivité en donnant du sens à sa relation fournisseur.

Ainsi, le Groupe Rocher s'appuie sur des fournisseurs notamment sélectionnés du fait de leur sensibilité à ses valeurs qui lui apportent leurs expertises et contribuent à l'accessibilité de l'offre produits/service en favorisant trois principes fondamentaux :

- La préservation de l'environnement et de la biodiversité ;
- L'innovation et l'audace comme moteurs de différenciation et de compétitivité ;
- Le refus de se livrer à toute dissimulation ou tromperie.

Afin de développer les expertises nécessaires, la Direction Achats et Qualité du Groupe est organisée en différents pôles :

- Direction Achats Hors Production (investissements, énergies, voyages, informatique...);
- Direction Achats de Production (matières premières, packaging...);
- Direction Achats Sous-Traitance (Produits détergents, ou cosmétiques sur des technologies non intégrées).

A l'international, le Groupe s'appuie sur des divisions achats décentralisées, notamment en Russie, au Mexique, et en Chine.

GERER LES RISQUES FOURNISSEURS

POLITIQUE

La gestion du risque fournisseur est une problématique adressée par les équipes achats depuis plusieurs années et s'inscrit dans les process de fonctionnement des différentes Directions Achats du Groupe. L'évaluation des risques (financiers, qualités, organisationnels, RSE...) est traitée de manière progressive dans le cadre de l'homologation des fournisseurs.

Plus spécifiquement, la stratégie du Groupe est structurée de manière à garantir un approvisionnement respectueux des principes d'achats responsables. Les performances RSE des fournisseurs du Groupe font l'objet d'une surveillance et d'un accompagnement adapté en fonction du niveau de risque identifié. Ainsi un plan de vigilance gradué en fonction du niveau de risque a été formalisé par le Groupe (cf. Plan de Vigilance).

PERFORMANCE

- 100% du montant d'achat de Groupe Rocher Opérations est traité via l'analyse de cartographie des risques RSE, définie dans le plan de vigilance ;
- 47 audits sociaux des fournisseurs sur le périmètre cosmétique ont été réalisés en 2018, en Europe, Asie et en Russie, conformément au programme de déploiement défini dans le plan de vigilance ;
- 164 fournisseurs ont été évalués via la plateforme Ecovadis depuis 2015, soit un chiffre d'affaires couvert de 170 millions d'euros ;
- Le panel des fournisseurs évalués par Ecovadis est en progression avec une note moyenne de réévaluation supérieure de 3,2 point à la note initiale.
- 2 audits sociaux ont été menés chez les fournisseurs Petit Bateau ainsi qu'au sein de l'usine Tenmar. 15 audits documentaires de fournisseurs de textile ont été réalisés par Ecovadis.

BONNE PRATIQUE

Grâce à des outils comme le portail Fournisseurs (<http://www.groupe-rocher-fournisseurs.com/fr>), dans lequel est spécifié la charte « Relations Fournisseurs Responsables » et le « Code de Conduite des Affaires », mais aussi des supports de communication élaborés spécialement pour ses différents partenaires, le Groupe Rocher avance collaborativement avec ses fournisseurs dans son déploiement du devoir de vigilance.

A titre d'exemple, en mars 2018 un séminaire conviant les différents importateurs cadeaux a été organisé. Cette journée d'échange a permis de revenir sur les positionnements du Groupe en termes de non-conformité en les illustrant par des cas pratiques. Chaque importateur a pu également présenter ses bonnes pratiques et engagements sociétaux. Cette journée a également permis de revenir sur les différents problèmes jugés critiques par le Groupe, aussi bien sur les sujets sociaux qu'environnementaux.

COLLABORER POUR CREER DE LA VALEUR AVEC LES FOURNISSEURS

POLITIQUE

Au-delà de la gestion des risques, le Groupe s'inscrit dans un modèle d'achats durables avec la volonté de développer des relations de long terme avec ses fournisseurs. En effet, entretenir des relations équilibrées avec ses fournisseurs représente un enjeu essentiel de responsabilité pour l'entreprise. Il s'agit donc d'un leitmotiv fort pour ses équipes.

Afin de concrétiser cet engagement, la Charte « Relations Fournisseurs Responsables » (<http://www.rfar.fr/>) a été signée en 2013. Cette Charte, dite « Charte des 10 engagements pour des achats responsables » permet de faire évoluer les comportements à long terme, et d'accroître ainsi la confiance entre les acteurs économiques.

Le Groupe s'engage par cette signature à mettre en place et améliorer en permanence ses pratiques d'achats au sein de ses différentes entités, sur des sujets tels que l'équité financière, la gestion du risque de dépendance, l'intégration de la responsabilité territoriale ou encore l'intégrité du processus achats.

De plus, le Groupe Rocher souhaite favoriser la diversité des structures parmi ses fournisseurs dans un objectif de responsabilité territoriale et d'égalité des chances. Pour cela, une adaptation des processus standards est envisagée pour les start-ups et les PME. Une préoccupation particulière vise à intégrer des entreprises du secteur adapté et protégé.

PERFORMANCE

	Objectif 2020	Performance 2018
Collaboration fournisseurs	50 % du montant d'achat ³⁰ couvert par des « Business Reviews »	✓ 51 % (moyenne 2017 -2018)
	Un Symposium tous les 2 ans	Evènement 2017 autour de l'innovation frugale, ayant réuni 35 sociétés partenaires
Egalité des chances	75 % du montant d'achat assemblage réalisé avec EA /ESAT	✓ 91%

BONNES PRATIQUES

Le 26 avril dernier, le Groupe Rocher a réuni des fournisseurs de matières premières pour une nouvelle « Warm Up Session » ; L'objectif étant d'accompagner la Marque Yves Rocher pour un projet innovant en « Personal Care » avec l'ambition de pousser encore plus loin les engagements de la Cosmétique Végétale® en accord avec la plateforme de marque « Act Beautiful ». Les équipes marketing, développement industriel, formulation

³⁰ Périmètre Packaging et Sous-traitance GRO

et Achats étaient présentes pour adresser, en exclusivité et en toute confidentialité, les enjeux de ce nouveau projet.

Petit Bateau collabore avec Cèdres, une entreprise adaptée spécialisée dans le tri et le recyclage des déchets. Depuis juin 2018, Cèdres trie ainsi l'ensemble des déchets produits par les activités du site administratif de Réaumur.

ENCADRER LES PRATIQUES DES EQUIPES

POLITIQUE

Procédures

Une importance particulière est portée à l'intégrité des équipes aux contacts des fournisseurs, en France mais également dans ses différents relais internationaux. Un dispositif complet est mis en place :

- Procédures internes (Code de Conduite des Affaires du Groupe Rocher, Guide pratique de l'éthique, Procédures Cadres de Contrôle Interne et les différentes procédures mises en place au sein des services Achats),
- Formations spécifiques des nouveaux collaborateurs,
- Contractualisation et audits. Le Groupe Rocher s'attache à promouvoir et à respecter les principes issus des Conventions Internationales relatifs aux Droits de l'Homme en son sein et dans sa sphère d'influence. Les risques de corruption font l'objet d'examen spécifiques lors des missions d'audit.

Dans un contexte économique très challengé, le respect des délais de paiement est déterminant pour la pérennité financière des PME et fait l'objet d'une attention particulière du Groupe Rocher (cf. page 13 rapport de gestion 2018).

Code de Conduite des Affaires

Le Groupe Rocher a mis en place dès 2014 un Code de conduite des affaires à destination de l'ensemble de ses collaborateurs, fournisseurs, partenaires et agents commerciaux ainsi que de ses cocontractants et distributeurs.

Ce Code de conduite vise, dans le respect des lois et règlements applicables au Groupe Rocher, à créer sur l'ensemble de ses pays d'implantation, un socle minimum de règles communes afin notamment d'assurer la conformité des opérations du Groupe, de garantir à chacun des collaborateurs du Groupe Rocher les droits minima dont les principes sont fixés par l'Organisation Internationale du Travail et de garantir le développement d'une culture d'entreprise commune, profitable à tous.

Il repose sur un certain nombre de principes que le Groupe Rocher entend appliquer dans la conduite de ses affaires et précise les règles qui doivent guider les comportements des collaborateurs dans leur pratique professionnelle. Depuis 2015, ce Code de Conduite des Affaires est rendu public et mis à disposition de tous les collaborateurs et de tous nos fournisseurs via le portail fournisseurs du Groupe (<http://www.groupe-rocher-fournisseurs.com>)

PERFORMANCE

- 14 audits internes ont été réalisés en 2018 (soit 16% des entités auditées), portant à 56% la part des entités auditées depuis 2015.
- Mise en place d'un module e-learning de formation « corruption et conflits d'intérêts ». Cette formation est destinée aux collaborateurs concernés par ces problématiques (management, acheteurs, juristes, ...) dès début 2019.

Annexes

NOTE DE METHODOLOGIE

PERIMETRE GLOBAL

Par « Groupe Rocher » est entendu l'ensemble des sociétés détenues directement ou indirectement par la société-mère Laboratoires de Biologie Végétale Yves Rocher, comme présentées page 27 des Comptes Consolidés au 31 Décembre 2018.

Du fait de l'intégration récente des filiales Arbonne et Sabon, les éléments présentés dans ce rapport ne prennent pas en compte ces deux filiales, sauf dans le chapitre « Se mobiliser pour atteindre nos ambitions de durabilité » et lorsque précisé ci-après.

PROPOSER DES PRODUITS RESPONSABLES ET DE QUALITE

Les informations présentées sont directement fournies par les départements Achats, Qualité, Recherches & Innovation puis intégrées au rapport par la Direction du Développement Responsable. Les informations portant sur l'activité cosmétique ne couvrent pas la Marque Flormar.

Pour les indicateurs relatifs à l'écoconception des produits de la Marque Yves Rocher, les indicateurs sont calculés pour l'ensemble des produits référencés et vendus en 2018.

EXERCER NOTRE RESPONSABILITE D'EMPLOYEUR

Le périmètre de consolidation pour la partie « Exercer notre responsabilité d'employeur » est basé sur l'effectif annuel moyen des filiales du Groupe Rocher ayant des salariés au 31 décembre 2018.

Les assertions qualitatives portant sur l'activité cosmétique ne couvrent pas la Marque Flormar.

Les fermetures de sites

Les filiales Yves Rocher Latam, Yves Rocher Finlande, Yves Rocher Cork et Flormar Pays Bas ont été fermées en 2018.

Périmètre spécifique de certains indicateurs

Les effectifs totaux (dont la répartition entre les hommes et les femmes, par statut, par temps de travail, et par activité) sont consolidés dans le présent rapport incluant la société SABON et la société Arbonne, acquise au premier trimestre 2018.

Les autres indicateurs sociaux incluent la marque Sabon sauf : Sabon Allemagne, Sabon Italie, Sabon Royaume- Uni, et excluent Arbonne.

Les données formations 2018 excluent les filiales suivantes : Yves Rocher Kain, Yves Rocher Cork, Yves Rocher Thaïlande, Sabon Japon, Sabon USA, Sabon Allemagne, Sabon Italie et Sabon Royaume Uni.

Protocole de reporting

Les données quantitatives sont collectées via un outil de partage en ligne. Un ou plusieurs contributeurs par filiale saisissent mensuellement ces données. Ces contributeurs sont essentiellement des responsables Ressources Humaines de leurs filiales respectives.

Les données quantitatives sont ensuite consolidées annuellement par la Direction du Développement Responsable, pour le compte de la Direction des Ressources Humaines, qui vérifie avec les contributeurs leur cohérence et leur exactitude. Les données sur les effectifs sont des moyennes sur l'année 2018.

Les informations qualitatives sont apportées par la Direction des Ressources Humaines de LBV Yves Rocher.

Les données sont comptabilisées en nombre de personne et non en ETP.

Définitions d'indicateurs

Effectifs : les effectifs présentés incluent les salariés en contrat à durée indéterminée (dont les vendeurs représentant placiers ou VRP), en contrat à durée déterminée (incluant les contrats de professionnalisation), et les contrats d'alternance.

Départs : licenciements pour raisons économiques et individuelles, les démissions, les départs à la retraite, les décès et départs pour autres motifs (exemple, accords entre le salarié et l'employeur) pour les personnes en CDI comme en CDD. Sont exclus les indicateurs nombre de transformation de CDD en CDI & les sorties pour fin de contrat à durée déterminée (Fin de CDD), ainsi que les mobilités professionnelles au sein du Groupe. Sont exclus les contrats d'alternance.

Mobilité : sont pris en compte les changements d'établissement au sein de la même entreprise, les changements de poste sans changer d'établissement ainsi que les mutations d'une entreprise à une autre au sein du Groupe Rocher.

Un changement de méthodologie de comptabilisation de la mobilité est intervenu entre 2017 et 2018 permettant de mieux piloter cet indicateur de performance, expliquant la variation de la valeur publiée en 2017 pour cet indicateur et celle publiée au titre de 2017 dans le présent rapport.

Accidents du travail : Evènement survenu à une date certaine par le fait ou à l'occasion du travail avec ou sans arrêt de travail, (excluant les accidents de trajet pour se rendre ou partir du lieu de travail). Nombre d'accident de travail dont la date de début est comprise entre le 1er et le dernier jour du mois. A date les rechutes sont comptabilisées comme un nouvel accident du travail pour les données France. En cours de travail pour aligner la définition à l'international.

Handicap : la notion de personne en situation de handicap ne recouvre pas les mêmes réalités selon les pays du périmètre du Groupe. Cet indicateur monde n'est pas totalement comparable à l'indicateur sur le périmètre France, qui lui est encadré juridiquement.

AMELIORER L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE

Au total, les données de 24 sites sont consolidées dans la partie environnementale du reporting.

Le périmètre de consolidation pour la partie environnementale inclut les sites industriels de production et de distribution des branches cosmétique, détergence et textile, appartenant au Groupe Rocher, soit :

- 8 sites de production (les sites des Villes Geffs, Ploërmel, Rieux, Cork, Flormar Production Kosan Sanayi, Petit Bateau Troyes, Petit Bateau Tenmar Teinture et Petit Bateau Tenmar Confection)
- 2 plateformes logistiques (les sites de La Villouet, Petit Bateau Buchères)
- 7 centres de distribution (les sites de La Croix des Archers, Yves Rocher Belgique, Yves Rocher Suède, Yves Rocher Portugal, Yves Rocher Canada, Stanhome les Lauriers Verts et Flormar Distribution Kosan Pazarlama.
- 6 sites tertiaires : 3 sites situés en France (Cap Rocher, Yves Rocher Rennes, Petit bateau Réaumur), 1 site tertiaire international employant au moins 250 personnes (Yves Rocher Russie), ainsi que Yves Rocher Allemagne et Yves Rocher Espagne (historiquement inclus au reporting).
- 1 site de tourisme (Eco Hôtel Spa La Grée des Landes).

Pour les indicateurs de consommations d'énergie la mention « Groupe » ou « Groupe Rocher » fait référence à l'ensemble des sites du périmètre global à l'exclusion d'un site de distribution : Yves Rocher Canada.

Pour les indicateurs de consommations d'eau la mention « Groupe » ou « Groupe Rocher » fait référence à l'ensemble des sites du périmètre global à l'exclusion des quatre sites tertiaires suivants : Petit bateau Réaumur, Yves Rocher Russie, Yves Rocher Espagne et Yves Rocher Canada.

Pour les indicateurs « émissions de gaz à effet de serre » sont comprises les émissions liées aux consommations d'électricité du parc de 138 magasins, exploités directement par les marques du Groupe Rocher (fonds propre, succursales) en France.

Sont inclus dans les émissions de gaz à effet de serre scope 3 :

- Les 3 120 points de ventes exploités sous les enseignes des marques du Groupe en franchise, gérance libre, en location – gérance et en succursales à l'étranger.

Sont exclus de l'ensemble des indicateurs :

- Les 5 473 points de ventes multimarques et exploités par nos agents ;

Protocole de reporting

Les données sont recueillies via un outil de partage en ligne. Un ou plusieurs contributeurs par site saisissent mensuellement des données quantitatives et qualitatives relatives à l'eau, l'énergie, les déchets. Ces données sont consolidées annuellement par la Direction du Développement Responsable. Chaque site doit ensuite valider les données consolidées qui lui sont communiquées.

Calcul des émissions de GES

Le périmètre opérationnel des émissions comprend les scope 1 et 2 de la méthode de comptabilisation du GHG Protocol³¹. Les facteurs d'émissions utilisés sont ceux de la Base Carbone® de l'ADEME³². La part de l'électricité d'origine renouvelable pour chaque pays provient de l'Observ'ER³³. Dans certains cas, les facteurs d'émissions pour l'électricité et la part de l'électricité d'origine renouvelable sont donnés directement par les fournisseurs.

Pour le calcul des GES, le facteur d'émission de la Base Carbone® de l'ADEME pour l'électricité en France en 2015 a été appliqué au parc magasins France.

PARTAGER ET ASSOCIER LES COMMUNAUTES AUX ENGAGEMENTS DU GROUPE ROCHER

Les informations présentées sont directement fournies par les départements Achats, Risk Management, Direction des Opérations Asie (DOPA) et Recherches & Innovation, puis intégrées au rapport par la Direction du Développement Responsable. Les informations portant sur l'activité cosmétique ne couvrent pas la Marque Flormar.

EXCLUSIONS

Compte tenu de la nature de nos activités, nous considérons que les thèmes suivants ne constituent pas des risques RSE principaux et ne justifient pas un développement dans le présent rapport de gestion :

- Les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Compte tenu de la publication tardive des lois (23 et 30 octobre 2018), nous n'avons pas été en mesure d'intégrer les thèmes suivants à notre analyse de risques RSE et/ou de traiter ces sujets :

- Loi sur la lutte contre les fraudes du 23 octobre 2018 : la lutte contre l'évasion fiscale
- Loi sur l'alimentation durable du 30 octobre 2018 : la lutte contre la précarité alimentaire, l'alimentation responsable, équitable et durable.

Ces thèmes, s'ils constituent des risques principaux, seront traités lors du prochain exercice.

³¹ Greenhouse Gas Protocol, standard international pour la comptabilisation carbone.

³² Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie.

³³ Observatoire des énergies renouvelables.

Laboratoires de Biologie Végétale Yves Rocher

Exercice clos le 31 décembre 2018

**Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée
de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion**

ERNST & YOUNG et Associés

Laboratoires de Biologie Végétale Yves Rocher

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

A l'Assemblée Générale,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1050 (portée d'accréditation disponible sur le site www.cofrac.fr) et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de votre société (ci-après « entité »), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2018 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponibles sur demande au siège de l'entité.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du Code de commerce et le Code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

La conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;

La sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

Le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;

La conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du Code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la doctrine professionnelle ainsi qu'à la norme internationale ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité ainsi que des politiques qui en découlent et de leurs résultats ;

Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;

Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ;

Nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^e alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;

Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance ;

Nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 ;

Nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques ;

Nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité ;

Nous avons apprécié la cohérence des résultats et des indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés ;

Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;

Nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;

Nous avons mis en œuvre pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1 :

- Des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
- Des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices listées ci-après : Petit Bateau Tenmar Teinture Tricot, Petit Bateau Tenmar Confection, Yves Rocher Rieux, qui couvrent entre 6 % et 37 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests (22 % des consommations d'énergie, 37 % des consommations d'eau, 6 % des effectifs) ;

Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1 ;

Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de six personnes et se sont déroulés entre octobre 2018 et mars 2019 sur une durée totale d'intervention d'environ six semaines.

Nous avons mené cinq entretiens avec des personnes responsables de la préparation de la Déclaration représentant notamment les directions ressources humaines, environnement, développement produit, marque Stanhome.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Paris-La Défense, le 26 mars 2019

L'Organisme Tiers Indépendant
ERNST & YOUNG et Associés

Eric Duvaud
Associé développement durable

Jean-François Bélorgey
Associé

Annexe 1 : informations considérées comme les plus importantes

Informations sociales	
<i>Informations quantitatives (incluant les indicateurs clés de performance)</i>	<i>Informations qualitatives (actions ou résultats)</i>
Effectif total, répartition par sexe, activité, zone géographique Nombre d'accidents du travail avec arrêt Mobilité totale (%) Part de femmes au sein des Comités de Direction des marques (%) Taux d'emploi moyen des personnes en situation de handicap en France et dans le monde (%)	La santé et la sécurité des collaborateurs Le développement des compétences et la gestion des carrières L'égalité des chances et la diversité
Informations environnementales	
<i>Informations quantitatives (incluant les indicateurs clés de performance)</i>	<i>Informations qualitatives (actions ou résultats)</i>
Consommation d'énergie (MWh) Part d'énergie renouvelable consommée (%) Emissions de gaz à effet de serre scope 1 et 2 (tonnes CO ₂ eq.) Consommation d'eau (m ³) Quantité de déchets produits par type (tonnes) Part des déchets valorisés, recyclés ou réutilisés (%) Evolution (%) du poids des emballages en plastique par litre de produit vendu pour les produits Yves Rocher Evolution (%) de la consommation de papier par million de produits	Les mesures d'amélioration de la performance énergétique Les mesures de réduction de la consommation d'eau La gestion des déchets L'éco-design des emballages
Informations sociétales	
<i>Informations quantitatives (incluant les indicateurs clés de performance)</i>	<i>Informations qualitatives (actions ou résultats)</i>
Part des volumes d'huile de palme et de dérivés transférés sur des références RSPO (%) Quantité de coton certifié BCI acheté par Petit Bateau (tonnes) Part du montant d'achat de prestations d'assemblage réalisé avec des EA (Entreprises Adaptées) / ESAT (Etablissements et Services d'Aide par le Travail) (%)	Les mesures prises en faveur de la santé et la sécurité des consommateurs Le choix des matières premières